Vingtième Année—No. 3 MONTREAL, 230 RUE ST. JACQUES Samedi, 11 Novembre, 1871

La Bibliothèq.du Parlement Ottawa

LE PAYS

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Editeurs-Proprietaires - - - LOUIS PERRAULT & Cie.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

Au Canada, Quotidien, un an, $6; Hebdomadaire, $2. Aux Etats-Unis, Quotidien, (Greenbacks) un an, $8, six mois, $5; Hebdomadaire, un an, $3, six mois, $2. Les frais de poste à la charge de l'abonné.

Toute correspondance personnelle d'une demie colonne coutera $6—ou $10 la colonne. Si en pareil cas on désire des Nos. Extras du journal, on devra également les payer comme suit: 50 numéros, $3, ou $5 le 100.

LES ANNONCES SE PAIENT D'AVANCE

Première insertion, 8 cts. la ligne; 3 cts. chaque insertion subséquente. Le carré de 20 lignes, $50 pour l'année et $30 pour six mois; le demi-carré de 10 lignes, $30 pour l'année et $20 pour six mois. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois ou $2 pour un mois.

Petites Annonces pour Demandes, Situations Vacantes, à Louer, insérées pour 1 Centin du mot chaque insertion.

MUSIQUE.

IL EST ETONNANT Q'AU MAGASin de Pianos de la Compagnie de New-York et de Boston, 282 et 284, Rue Notre Dame, on puisse vendre d'excellents pianos à bien meilleur marché qu'aux ventes à l'enchère.

Les membres de la COMPAGNIE DE PIANOS de New-York et de Boston invitent les Citoyens de Montréal à venir examiner leurs instruments.

Ils attirent particulièrement l'attention sur les Pianos de W. H. Jewett & Cie., de Boston, qui sont garantis pour cinq ans, et pour lesquels ils sont les seuls Agents pour le Canada. Ces instruments sont célèbres par la douceur et l'ampleur de leur son, et sont couverts de l'étouffoir double, français. Ils sont faits de palissandre et dans le genre le plus nouveau; ils possèdent toutes les qualités des meilleurs instruments de ce genre.

N.B.—Conditions très faciles. On peut louer de ces Messieurs, des Harmoniums et des Pianos.

Seuls Agents pour la Province de Québec des Pianos bien connus de Webber & Cie. Ces instruments sont très puissants, et acquièrent de plus en plus de vogue.

6 Mai 1871. an—149

MEDECINE.

AVIS A CEUX QUI SOUFFRENT. LE MÉDICAMENT DU JOUR EST LE REMÈDE DU PÈRE BRUNO.

C'est un Anti-Douleur universel et la Panacée des Indiens, surpassant en activité toutes les Salsepareilles en usage.

A vendre chez tous les Pharmaciens et spécialement chez les propriétaires

PICAUET & FILS,
Pharmaciens Chimistes,
85, Rue Notre-Dame, coin de la Rue Bonsecours.
MONTREAL.

Consultations Gratuites.

15 mai. tfps-na-156.

POUR LE RHUMATISME ET LA GOUTTE.

Le Remède du Dr. BIRNBAUM pour le Rhumatisme et la Goutte, est connu partout en Europe comme étant le plus efficace de tous les remèdes pour la guérison immédiate et effective du Rhumatisme, de la Goutte, de la Goutte volante, de l'Inflexibilité des membres ou des jointures, de l'Entorse et de l'Engourdissement.

Un seul essai est suffisant pour en prouver l'efficacité. Faites-en l'usage dans un des cas mentionnés et vous trouverez que c'est un bienfait réel.

CHARLES MARTIN,
No 99, Carré Victoria,
Seul Agent pour le Canada et les Etats-Unis.

CERTIFICATS.

Après avoir souffert énormément pendant un mois d'un Rhumatisme obstiné, qui m'avait forcé de rester au lit pendant presque toute une semaine, sans pouvoir me tourner, malgré tous les efforts d'un des meilleurs médecins de cette ville, un ami m'a donné une bouteille du "Remède du Dr Birnbaum contre le Rhumatisme et la Goutte." Ayant appliqué ce remède seulement deux fois, j'éprouval de suite un tel soulagement, qu'il m'a été possible de me lever immédiatement et au bout de trois jours je me trouval entièrement guéri.

P. BOURDEAU,
De la Maison Bourdeau & Barbeau.
Montréal, 7 Oct. 1871.

Montréal, 2 Oct 1871.

Ma Sœur ayant eu une attaque sérieuse de Rhumatisme, je me procurai pour elle le "Remède du Dr. Birnbaum contre le Rhumatisme et la Goutte," qu'un ami m'avait recommandé. Il faut avouer que je ne peux pas parler trop hautement de l'effet merveilleux de ce remède, par ce que la douleur cessa après l'avoir employé deux fois seulement, et l'enflure disparut en peu de jours.

WM. McKAY,
Professeur à l'Ecole Commerciale Catholique.

SEL DE ICKLE'S.

UN BAIN PEAU SALÉ peut être obtenu pour la somme de 5 Cents en faisant usage de ce sel. Pour donner de l'énergie et de la vigueur au système il n'a pas de rival.

En s'en servant l'automne sur les prairies et les plantes les résultats obtenus sont vraiment surprenants. Il empêche les patates de se gâter et en augmente le rendement d'un quart.

Pour l'usage des animaux pendant l'hiver, il est sans égal.

A vendre en gros par

W. REID & Co.,
84, *RUE McGILL, MONTREAL.*
22 juin 1871 an—cfps—187

LA MEILLEURE MÉDECINE DU Printemps.

Le COMPOSÉ de SPENCER *pour purifier le sang* ou LA SALSEPAREILLE, pour la guérison de toutes maladies provenant de l'impureté du sang.

Bouteilles d'une chopine, 50 cents; d'une pinte, $1.00.

Préparé et vendu par

RICHMOND SPENCER,
Chimiste,
Coin des Rues McGill et Notre-Dame.
1er Mai. an-14

Marque de Commerce 25 ANNÉES D'EXPÉRIENCE.

Enregistrée

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'Ecole de Médecine et Chirurgie de Montréal, (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins pratiquants et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

1o. L'ELIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, a pour base la Liq. Iod. Quinine Iodurée qui est employée avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs,) la Leucorrhée (fleurs blanches), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses, les Maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes séminales involontaires, dans la Consomption, contre la Diarrhée et les Transpirations, etc., etc.

2o. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans les cas de Consomption, etc.

3o. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre est, de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

En vente chez les principaux pharmaciens.

Agence générale chez LYMANS, CLARE ET CIE., No. 381, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Lagauchetière), Montréal.

23 mars. an-111—an-heb-19

A VENDRE OU A LOUER.

A VENDRE! A VENDRE!!

DEUX SUPERBES MAISONS en pierre de taille, de première classe, situées sur la Rue St. Denis. Pour plus amples détails, s'adresser à

L. PLAMONDON,
Agents d'immeubles et Placements,
35, Rue St. Jacques.

A VENDRE DEUX SUPERBES MAISONS, Rue Berri. S'adresser à

L. PLAMONDON,
Agent d'Immeubles et de Placements.
35, Rue St. Jacques

A VENDRE un superbe PIANO en bois de rose, à sept octaves. S'adresser à

L. PLAMONDON,
Agent d'Immeubles et de Placements.
35, Rue St. Jacques.

A VENDRE UNE MAISON en pierre de taille de première classe, située sur la Rue St. Antoine. Pour plus amples informations et conditions, s'adresser au soussigné,

LOUIS PLAMONDON,
Agent d'Immeubles et de Placements.
35, Rue St. Jacques.
21 janv. 1871 an-51

VAPEURS OCEANIQUES.

LIGNE ALLAN, CONTRACTEURS avec le Gouvernement Canadien pour le Transport des MALLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1871---ARRANGEMENTS D'ETE---1871

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs qui de 1ère classe, suivent construits sur la Clyde. Bateaux en fer à double engin.

POLYNESIAN	4700	Tonn.	(en construction)
SARMATIAN	3900	do	do do
CIRCASSIAN	3400	do	do do
CASPIAN	3200	do	Capt. Scott.
SCANDINAVIAN	3000	do	Capt. Ballantine.
PRUSSIAN	3000	do	Lt. Dutton R N R
AUSTRIAN	2768	do	Capt. J. Wylie.
NESTORIAN	2700	do	Capt. A. D. Aird
MORAVIAN	2650	do	Capt. Brown
PERUVIAN	2600	do	Lt. Smith R N R
GERMANY	3250	do	Capt. J.Graham.
EUROPEAN	2646	do	Capt. Bouchette
HIBERNIAN	2131	do	Capt. R. S. Watts.
NOVA-SCOTIAN	2200	do	Capt. Richardson
NORTH-AMERICAN	1784	do	Capt. Trocks.
CORINTHIAN	2400	do	Capt. Grange.
OTTAWA	1831	do	Lt. Archer R.N.R
ST. DAVID	1650	do	Capt. Scott.
ST. ANDREW	1392	do	Capt. C.N. Myllns
ST. PATRICK	1207	do	Capt. H. Wylie.
NORWAY	1100	do	Capt. C.N. Myllns
SWEDEN	1150	do	Capt. Mackenzie

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL, faisant voile de Liverpool tous les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, font escale à Loch Foyle pour débarquer ou recevoir les Passagers et les Malles d'Irlande ou d'Ecosse. Ils partiront de Québec comme suit:

SCANDINAVIAN	14	Oct.
HIBERNIAN	21	"
MORAVIAN	28	"
SARMATIAN	4	Nov.
PRUSSIAN	11	"
CASPIAN	18	"
SCANDINAVIAN	25	"

Prix du passage de Québec:

Cabine	$70 à $80
Entrepont	$25

Les STEAMERS de la LIGNE GLASGOW faisant voile de Glasgow tous les MARDIS et de Québec pour Glasgow tous les JEUDIS doivent partir de Québec comme suit:

CORINTHIAN	10	Oct.
ST. DAVID	26	"
ST. ANDREW	2	Nov.
ST. PATRICK	9	"
CORINTHIAN	20	"

Prix du passage de Québec:

1ère Cabine	$70
2de "	40
Entrepont	25

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour le bagage et autres détails, s'adresser à Portland à J. L. FARMER ou à HUGH et ANDREW ALLAN; à Québec à ALLAN, RAE et Cie.; au Hâvre à JOHN M. CURRIE, No. 21 Quai d'Orléans; à Paris à GUSTAVE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire à Anvers, à AUG. SCHMITZ et Cie.; à Rotterdam à G. P. INTMANN et ZOON; à Hambourg, à W. GIBSON et HUGO; à Belfast, à CHARLEY et MALCOLM; à Londres, à MONTGOMERIE et GREENHORNE, 17 rue Grace-church; à Glasgow, à JAMES et ALEX. ALLAN, 70 rue Great Clyde; à Liverpool, chez les frères ALLAN, rue James ou chez

H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune.
3 mai 1870. an—133

PHARMACIE.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE de GRAY.

Ce Sirop est une préparation de la Gomme d'Epinette Rouge du Canada.

Les propriétés curatives et balsamiques de cette substance résineuse étaient connues des indiens, quand les premiers missionnaires jésuites sont venus de France. La renommée de ce remède simple s'est bientôt répandue, et à mesure que le pays se colonisait, il fut reconnu comme le remède par excellence pour la guérison des Rhumes; car, bien que très efficace, il ne pouvait injurier la constitution la plus délicate. La manière ordinaire de le prendre était de le dissoudre dans de l'Esprit de Vin très fort, mais cette méthode détruisant entièrement les propriétés émollientes balsamiques et expectorantes, il perdit beaucoup de son crédit pendant ces dernières années.

Il est maintenant offert au public sous la forme d'un Sirop délicieux, contenant toutes les bonnes propriétés de la gomme, sans l'effet de l'alcohol. Ne manquez pas de demander le Sirop de Gomme d'Epinette de Gray. En vente chez tous les droguistes. Prix 25 cents la bouteille. Vendu en Gros et en Détail par Henry R. Gray, chimiste, No. 144 Rue St. Laurent, Montréal, (établi en 1859.)

25 avril 1871 aa-142

SANGSUES—Un splendide lot de Sangsues Suédoises nouvellement arrivées, et à vendre à la PHARMACIE de LAFOND & VERNIER No. 253, Rue Notre Dame.

A ceux qui désirent avoir les DENTS BLANCHES comme l'Ivoire, achetez cette fameuse Poudre WARACA dont le goût est des plus agréables, elle a pour effet de Blanchir les Dents sans en détériorer l'émail, et laisse un Carmin sur les lèvres qui donne un piquant séduisant à la figure.

Plus de CHEVEUX BLANCS, GRIS, chacun peut avoir les cheveux de vingt ans en se servant de la préparation OBEYDALLAH, si célèbre que chacun veut en avoir sur sa table de Toilette. Les cheveux et les favoris deviennent, sous son effet *magique*, du plus beau Brun, ou du plus beau Noir, enfin à leur état naturel.

Préparé seulement par

LAFOND & VERNIER,
Pharmaciens,
No. 253, Rue NotreDame.

N.B.—Le SODA de notre fontaine et le NECTAR à la CREME ne peuvent pas être surpassés à Montréal.

Nous achetons à notre Pharmacie toute sorte de vieil argent.

31 Janv. 1871. aa-128

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION,"

19 et 20, *CORNHILL, LONDRES:*

CAPITAL, - - - - - £2,500,000 Sterling.

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Règlement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaires.

ASSURANCE SUR LA VIE.

Quatre-vingt pour cent des profits réalisés sur les annuités et les polices d'assurance sur la vie seront divisés parmi les Porteurs de Polices, donnant droit aux profits.

La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de £2 2s. 0d. par cent.

Toutes les réclamations sont payées dans le délai d'un mois après que le décès de l'assuré a été prouvé

Surintendant:—A. TELLIER.
FREDERICK COLE, *Secrétaire.*
MORLAND, WATSON & Cie.,
Agents généraux pour le Canada.

BUREAU:—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.
9 mai 1871 an—cfps—151

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE. Sur la Vie et contre le Feu.

BUREAUX TEMPORAIRES:
Coin des Rues St. Paul et St. François-Xavier.

CAPITAL - - - - - -	$10,000,000
REVENU ANNUEL PLUS DE - - -	4,000,000
FONDS EN MAINS PLUS DE - -	9,000,000

DÉPARTEMENT DU FEU.

L'on assure toutes sortes de propriétés contre les accidents à des taux très modérés.

Les pertes sont promptement réglées sans référer au Bureau principal.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

L'Assurance sur la Vie se fait à des conditions favorables. Une garantie incontestable est offerte aux porteurs de Police. En outre d'un fort capital payé, les Assurés ont une garantie additionnelle dans le fait que le crédit de la Compagnie est très grand.

La somme affectée spécialement au fond des Assurances sur la vie est de

$6,609,210

la somme de

$736,200

ayant été ajoutée au Capital comme étant le bénéfice net sur les opérations de l'an dernier, toutes réclamations, bonus et dépenses de toutes descriptions soldées.

Des Tables de Taux, Blancs, etc., et toutes autres informations peuvent être obtenues, en s'adressant aux soussignés.

H. L. ROUTH,
E. F. BEDDALL.
Agents principaux pour le Canada.

A. PERRY, Inspecteur du Feu.
W. E. SCOTT, M.D., Médecin Examinateur.
24 août 1871. an-238

ASSUREZ-VOUS SUR LA VIE ET contre les Accidents, dans la célèbre Compagnie d'Assurance, TRAVELERS de Hartford.

$700 *PAR JOUR DURANT SIX ANS.*

La Compagnie d'Assurance TRAVELERS DE HARTFORD, CONN., émit sa première Police d'Assurance contre les accidents en Avril 1864 et en Avril 1870, elle avait payé le montant d'un demi de

DOUZE MILLE POLICES,

tant sur la vie que contre les accidents, aux diverses successions des personnes assurées. C'est donc au-delà de DEUX MILLE POLICES par an durant six ans, et plus de SIX POLICES PAR JOUR qui ont été ainsi payées, ces assurances ainsi effectuées variaient de $5 à $10,555 chacune, de sorte que la compagnie a payé dans ce court espace de temps $1,200,000 en tout, soit: *Sept cents Dollars par jour pendant six ans.*

Bureau à Montréal: 241 RUE ST. JACQUES.

THOS. E. FOSTER,
Agent Général.
Nov. 16, 1870 aa—8

THE CITIZENS' INSURANCE Company (du Canada).

Capital Souscrit, - - - - $1,000,000

BUREAU PRINCIPAL:

175, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

DIRECTEURS:

SIR HUGH ALLAN,.....Président.

EDWIN ATWATER,	C. J. BRYDGES,
N. B. CORSE,	ADOLPHE ROY,
HENRY LYMAN,	GEORGE STEPHENS.

ASSURANCE CONTRE LE FEU à bas prix de toutes sortes de constructions soit à la ville soit à la campagne. Demeures isolées et fermes assurées pour trois ans. Nous assurons aussi les grains et les autres produits.

ASSURANCE SUR LA VIE avec ou sans profits, d'après le nouveau procédé aux conditions les plus favorables.

ENGAGEMENTS GARANTIS.—On donnera des bons d'indemnité à tous ceux qui auront éprouvé quelque perte par la faute des employés. Les Bons de cette Compagnie sont acceptés par presque toutes les compagnies de Chemins de Fer, les Banques, les Corporations Municipales, et Compagnies Publiques de la Puissance, aussi bien que par le Gouvernement de la Province de Québec.

ACCIDENTS.—On émet des polices contre les accidents causant des blessures graves ou la perte de la vie et qui garantissent de $3 à $25 par semaine à ceux qui ont été les victimes des accidents, ou bien le paiement de la somme principale (de $500 à $1,000) si les blessures sont fatales.

Cette Compagnie étant canadienne et supportée par de riches capitalistes et des Marchands de Montréal, a droit à la clientèle du public canadien.

On pourra obtenir au Bureau Principal, et des Agents de la Compagnie tous les détails possibles.

GEORGE B. MUIR,
Directeur du Département pour le Feu.

EDWARD STARK,
Directeur-Gérant.

Du Département des Assurances sur la Vie et contre les Accidents.
16 août. 331d

AVIS SPECIAUX.

BREVETS D'INVENTIONS.

Le Soussigné ayant établi au Siége du Gouvernement, à Ottawa, une Agence pour l'obtention de Brevets d'Invention, l'enrégistrement de Marques de Commerce et de Bois, Dessins de Fabriques, Droit d'Auteur, etc., au Canada et aux Etats-Unis, (où les Canadiens peuvent maintenant obtenir des Patentes aux mêmes taux que les Américains), espère, en sa qualité de *seul Agent Canadien-Français*, obtenir l'encouragement de ses compatriotes. Sa position et ses relations avec les meilleurs Agents de Washington, lui permettent d'offrir de grands avantages à ses clients.—Lois de Brevets, etc., et Circulaires fournies *gratuitement.*—Plusieurs Brevets importants à vendre.

T. G. COURSOLLES,
Ottawa.
25 nov. 1870 heb—na-2

COMMERCE.

WILLIAM HENDERSON, MARCHAND DE BOIS.

ADRESSE: Casier 119, Bureau de Poste, Montréal.

BUREAUX ET DÉPOTS:

Rue St. Constant, en arrière du Marché St. Laurent.
Rue du Bassin, un peu plus haut que l'Eglise Ste. Anne.
Rive Gauche du Bassin Douglass, en arrière du moulin Douglass.
Rue William, immédiatement plus haut que le Moulin Douglass.
Long Quai, vis-à-vis l'extrémité Nord du Marché Bonsecours.
Rue Ste. Marie, en face de la fabrique de Caoutchouc.

BOIS DE CONSTRUCTION:

Pin, Chêne, Orme, Epinette, Cèdre, etc., à vendre et livré sur commande. Planches d'Epinette Blanche et Pin secs bruts et blanchis pour maisons. Colombages, Lattes, Merrains, Douves de Pin et d'Epinette blanche, Madriers pour Ponts de Navires et Espars toujours en dépôts considérables.

Toutes espèces de Bois de Chauffage et de Bois Mêlé à vendre à bon marché.

23 Janvier 1871. —cfpsa—62.

G. & G. MOORE, CHAPELIERS ET Fourreurs, désirent vendre tout leur fonds de magasin avant de clore leurs affaires. Ils continuent à vendre à bon marché afin d'en finir le plus promptement. Parmi leur marchandises se trouvent une quantité de Chapeaux nouvellement importés. Le tout se vendra à un prix qui devra attirer l'attention. No. 399, Rue Notre-Dame, Montréal.

12 Avril. na128.

WOODS & CIE., 273, RUE NOTRE-DAME.

(Successeurs de M.M. J. & T. BELL,)

CHAUSSURES Anglaises, Françaises et Américaines.

L'Assortiment considérable de MARCHANDISES ETRANGÈRES commandées par MM. BRODEUR et BEAUVAIS et contremandées à cause de leur Banqueroute sont arrivées dans le Port et seront reçues à la fin de la semaine.

mai 1871 an-186

CHARBON, CHARBON,

EN DÉBARQUEMENT, ET A VENDRE A TRÈS BON MARCHÉ.

Charbon Ecossais pour Machines à Vapeur.
Charbon Anglais, do do
Charbon de la Nouvelle-Ecosse.
Charbon Anthracite Gallois, Trié et très Net.

S. W. BEARD & CIE.,
91, Rue McGill.
10 Mai 1871. j 13d6c-367.

NOUVEAUTES.

MM. HEDGE & GALARNEAU,

67, RUE ST. JOSEPH,

VIENNENT de recevoir par les derniers Vaisseaux d'Europe, un assortiment des plus complets de MARCHANDISES du GOUT et d'ETAPE qu'ils offriront à des prix très réduits.

Le Département de Tailleur qui est un des plus considérables de Montréal, est sous la surveillance de M. DUFRESNE qui s'est acquis une renommée bien méritée dans les premières maisons qui l'ont employé.

Leur assortiment de HARDES FAITES est des mieux assortis et des plus complets. Les Marchands de la campagne trouveront aussi des avantages en venant faire leur achats à leur Etablissement ayant toujours quelques Jobs à disposer bien au-dessous du prix ordinaire.

14 sept. bm-237.

BROWN & CLAGGETT ont maintenant en main, pour l'AUTOMNE 1871, un splendide assortiment de NOUVEAUTÉS, comprenant des

Dentelles, Rubans, Plumes, Fleurs, Mantilles, Châles, Etc., Etc.

— AINSI QUE, —

Des Tweeds, Draps, Cobourgs, Mérinos, Serges, Cuirs, Draps Satinés, Reps,

— AUSSI, —

FLANNELLES, Drogguets en Laine ou Coton.

TOILE à DRAPS, Shirting, composant l'un des meilleurs assortiments offerts en vente à Montréal.

MAISON RECOLLET,
Coin des Rues Notre-Dame et Ste. Hélène.
5 oct. 1871 275

AVIS. — LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de faire savoir à ses pratiques et amis qu'il vient de faire l'acquisition de tout le Fonds de Commerce de D. SENECAL, qui se retire des affaires. Les conditions auxquelles l'achat a été fait, le mettent en position de vendre avec une réduction de prix qui défie toute concurrence.

Une visite des acheteurs les convaincra des bas prix de ses marchandises. L. G. ST. JEAN, Enseigne du Pavillon Blanc, No. 272, Rue Notre-Dame, ancien magasin de D. Senécal.

De plus, le soussigné donne avis à toute personnes endettées envers l'ancienne société de MM. SENÉCAL & DEVERGER, et depuis envers E. D. SENÉCAL, qu'elles sont priées de venir payer leur compte au soussigné, qui est seul autorisé à collecter.

L. G. ST. JEAN,
Ancienne Maison, No. 272, Rue Notre-Dame,
Enseigne du Pavillon Blanc.
23 août 1871. cm-243.

THOMAS BRADY,

A transporté son magasin au No. 400, Rue Saint Joseph, coin de la Rue Aqueduc.

FLANNELLES ET COUVERTES, à bon marché.

THOMAS BRADY,
400, Rue St. Joseph.
18 Janvier 1871. an.

EPICERIES.

THÉS! THÉS!! THÉS!!!

4,000 boîtes de Thés du Japon,
500 do do Hyson,
1,000 do do Impérial,
500 do do Gunpowder,
2,500 do et boîtes Young Hyson,
1,000 do de Souchong et Congou,

Presque tous des Thés de la dernière Récolte, venant d'être importés et très bien assortis.

SUCRE.

Beau Sucre d'Epicerie de la Barbade, en Boucauts, tiercons et barils.

ET

RAISINS secs en boîtes, ½ boîtes et ¼ de boîtes,
do do de Valence, en ½ boîtes,
Sacs de PIMENTS, boîtes de MUSCADES,
Boîtes de SARDINES,
Gros Sel et Sel fin, en sacs.
Pièces de la plus belle Huile de Palmier, anglaise.

A vendre par

W. R. ROSS & CIE.
451, Rue St. Paul, Montréal.
12 juin 1871 aa-178

ARRIVÉS.—Ex "Lake Superior," "Rock City," "City of Quebec" et "Meteor," plus de 1000 PAQUETS DE MARCHANDISES, comprenant les célèbres Sauces, Marinades, Conserves, Gelées, de Cross et Blackwell, Raisins de Malaga, Raisins de Corinthe, de Zante, Citron, Figues de Turquie, Prunes, Amandes, Noix de Grenoble, Noix du Brézil, Noisettes, Oignons d'Espagne, Vins Français, Portugais et Espagnols, etc.

DUFRESNE & McGARITY,
221, Rue Notre-Dame.
4 juillet 1871. aa-195.

COMMERCE.

POUR DEJEUNERS.—Epps's Cocoa (Cacâo de Epps.)—AGRÉABLE ET RÉCONFORTANT.—"Par une connaissance parfaite des lois naturelles qui gouvernent le travail de la nutrition et de la digestion, et par une attentive application des propriétés salutaires que contient le Cacâo bien choisi, M. Epps est arrivé à fournir à nos tables pour le déjeuner, un breuvage délicatement aromatisé, lequel peut nous économiser bien des mémoires de médecin."—*Civil Service Gazette.*

Pour préparer le CHOCOLAT il n'est pas nécessaire de le faire bouillir.

Les Paquets sont étiquetés: JAMES EPPS & Co. Homœopathic Chemists, London.

27 sept. 1871. aa—cfps—208

SACS POUR GRAINS.

Les Soussignés ont actuellement en magasin une consignation considérable de SACS pour Grains, de toutes les qualités et grandeurs, qu'ils offrent en vente aux plus bas prix.

LEWIS S. BLACK & THOM,
181, Rue McGill
21 mars na-114-int.

ATELIERS ROYAUX DE TEINTURERIE A LA VAPEUR, 706 Rue Craig.

Nous teignons les manteaux de velours, les gilets de draps, les mantilles de soie, ainsi que les autres vêtements de dames. Nous enlevons les taches sur la soie nettoyons et teignons les plumes.

Les gants de commande que nous nettoyons sortent de nos ateliers avec leur forme et leur perfection premières.

Nous teignons à prix raisonnables les pièces entières de draps, de laine, de coton, de ruban, de damas.

Nous exécuterons promptement toute commande venant de la campagne.

MERSEBACH & CIE.

BUREAU: 706, Rue Craig, près la Salle St. Patrice.
ATELIER: 303½, Rue des Fortifications.

N.B.—Les échantillons de E. MERSEBACH ont obtenu les premiers prix à l'exhibition de l'an dernier. Ne pas confondre avec le *Dominion.*

22 mars. 11-3.

GRANDE REDUCTION DE PRIX SUR PHOTOGRAPHIES.

Au moyen de son nouvel instrument multiplicateur, le soussigné offre au public de magnifiques PHOTOGRAPHIES prises sur Zinc pour moitié prix, c'est-à-dire, QUATRE POUR UN ECU, le tout d'un fini exquis et non surpassé.

Cadres de 8 x 10 avec portraits pour $1.75.

Tous sont invités à venir les voir, il n'a jamais été offert de semblables portraits en Canada ni aux Etats-Unis, pour ce prix.

J. L. DEMERS, Photographe,
499, Rue Dorchester,
Vis-à-vis l'ancien cimetière anglais.
4 février 71 an-72

ECROU-FAUBERT.

(Brevet Avril 1871) amélioré et approprié pour manufacture de lunettes, brosses, guipons, et balai.

Le nettoyage rendu plus facile, Ustensil tout-à-fait indispensable lorsque les domestiques sont rares.

Cet Ustensil est l'un des plus utiles qui aient jamais été offert au public canadien. Une personne peut ainsi laver un plancher, les toiles cirées, ses chassis sans se salir, avec beaucoup moins de fatigue et en s'épargnant beaucoup de temps. A l'Ecrou-Faubert s'adapte toutes espèces de brosses, brosses à plancher, à chassis, pour la poussière, le blanchissage; on peut aussi lui adapter un balai ou des chiffons. Une fois que cet ustensil sera connu, chaque famille voudra s'en pourvoir. Prix, 50cts. seulement. On peut s'en procurer dans tous les magasins de ferronneries et épiceries. Tous nos Ecrous sont fabriqués en Canada. Bureau No. 138 Rue St. Jacques, au second, porte voisine du Bureau de Poste de Montréal.

P. PURY & CIE., Propriétaires.

P.S.—On demande des Agents.
na-165 26 mai.

WILLIAM HENDERSON.

MARCHAND DE BOIS,

Adresse:

BOITE 119, BUREAU DE POSTE,

MONTREAL.

BUREAUX ET COURS:

RUE ST. CONSTANT, en arrière du Marché St. Laurent.

RUE DU BASSIN, un peu plus haut que l'Eglise Ste. Anne.

Sur la RIVE GAUCHE DU BASSIN DOUGLASS en arrière du Moulin Douglass; aussi sur la RUE WILLIAM, immédiatement plus haut que le Moulin Douglass.

Au LONG QUAI, vis-à-vis l'extrémité Nord du Marché Bonsecours, et

RUE STE. MARIE (Est), en face de la Fabrique de Caoutchouc.

BOIS DE CONSTRUCTION:

PIN, CHÊNE, ORME, EPINETTE, CÈDRE, etc., à vendre et livré sur commande. Un grand assortiment d'EPINETTE BLANCHE et de PIN secs bruts et polis pour Maisons, AIS, LATTES, MERRAINS, DOUVES de Pin et d'Epinette Blanche, MADRIERS pour Ponts de Navires et ESPARS toujours en mains.

Toutes sortes de BOIS de CHAUFFAGE et de BOIS MENU à vendre à bon marché.

23 janvier 1871 cfps—na-62

HUITRES, HUITRES, HUITRES.

C. FOURNIER, a constamment en vente des HUITRES de Caraquette, Malpec, Shédiac, St. Simon, reçues tous les 8 jours par les vapeurs du Golfe, arrivant à Québec toutes les semaines et en vente au Quai de la Compagnie du Richelieu.

C. FOURNIER,
Montréal.
27 Sept. j 13d6c-267.

MAGASIN DATANT DE 1849.

D. HARMER,
MAGASIN DE CHAUSSURES A BON MARCHÉ.
No. 113 Rue St. Laurent.
4 mai 1871 aa—cfps—137

THOMAS HARMER,
HORLOGER & BIJOUTIER,

A transporté son Domicile de la Rue St Laurent, Au No. 87,—RUE ST. ANTOINE.—No. 87.

Horloges et Bijoux de toutes qualités réparés avec célérité et élégance.

4 mai 1871. aa-147.

ZOUAVE! ZOUAVE! ZOUAVE!

JUSTEMENT REÇUS:

CENT MILLE DES CÉLÈBRES HAVANES

Le Cigar "ZOUAVES" pour être vendus par Caisses, Boîtes ou au Mille, chez

HENRY SWAINE,
286, Rue Notre-Dame.
15 avril 1871. aa-134.

Feuilleton du Pays.

JEAN-DIABLE

(SUITE.)

—Dix minutes, du train dont vous y allez...Etes-vous du pays?

—Du Chenay, pardieu!...et ma femme est en couches...

—Ah! ah! le médecin! fit le bon brigadier qui ajouta: Laisse passer Thomassin!

—Grand merci, dit le cavalier qui glissa comme une flèche entre eux deux; pourvu que je le trouve:

—Une mignonne jument, brigadier! risqua Thomassin.

Le brigadier répondit avec autorité:

—Comment voulez-vous monter en grade et faire votre chemin dans l'avancement si vous ne savez pas encore, à l'âge où vous êtes, distinguer le signalement d'un mâle d'avec l'autre sexe, chez les chevaux;

—Ce n'est pas une jument, brigadier?

—Marchez et ouvrez l'œil!...Les ennemis et les malfaiteurs auraient beau jeu s'il n'y avait pas un brigadier avec le simple gendarme!

Notre homme passait déjà comme un tourbillon le long de l'aqueduc, dont les voûtes massives découpaient leurs arches dans le ciel gris. Il monta la rampe de Marly au galop, redescendit du même train vers la Seine. La jument allait d'elle-même, sans qu'il fût besoin de l'éperon ni de la voix. La montée de Saint-Germain fut gravie et la ville traversée sans une minute d'arrêt. Le gendarme et son brigadier discutait encore sur le sexe de la bête que déjà son sabot rapide battait le pont de Poissy.

A Triel, cheval et cavalier quittèrent la grande route pour prendre un chemin vicinal qui remontait vers le nord, sans autre arrêt que le temps voulu pour allumer un pain de bougie et consulter une carte routière du département de Seine-et-Oise. Il était deux heures du matin quand ils atteignirent Pontoise; quatre heures sonnant notre homme découvrait aux lueurs naissantes du jour le profil de l'église de Beaumont, après une traite de quinze à seize lieues, en égard au tour qu'il avait pris pour ne point traverser Paris.

A quelques cents pas de la ville, un homme était debout au milieu du chemin, tenant un cheval tout sellé par la bride, comme le paysan de la route Marly. Il siffiait un petit air en battant la semelle, car le vent du matin était frais.

—Holà! cria-t-il du plus loin que sa voix pût porter, est-ce vous monsieur le comte?

C'est ce fou de Férandeau? murmura notre voyageur.

De la main il essaya de lui imposer le silence, mais l'élève de David avait une gourde passée en bandouillère autour du cou. Cette gourde qu'il avait apporté pleine était vide.

—Ta, ta, ta! reprit-il, croyez-vous que je vas chanter: Silence! prudence! comme les Napolitains de la *Muette de Portici!* Dites-moi: A l'avantage! je vous répondrai: Que cherchez-vous beau cousin? C'est stupide! Tous les loups sont couchés et je vais aller en faire autant...Bonjour, monsieur de Belcamp, comment vous en va? et chez vous? Voil

cela, Surrizy ? demanda brusquement le jeune comte.

Robert hésita un instant, puis il répondit avec émotion :

(A continuer.)

LE PAYS.

MONTREAL, 10 NOV., 1871.

☞ *Voir la Quatrième Page.*

A nos lecteurs.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos abonnés que notre nouvelle presse est en pleine activité et fonctionne admirablement. Nous ne pourrions trop engager nos confrères à encourager la maison David Payne, d'Otley, Angleterre, qui nous l'a vendue ; les presses qui sortent de ses ateliers peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec celles fabriquées dans les meilleures manufactures de France et des Etats-Unis.

Cette presse pouvant donner un tirage de **4,000** *copies à l'heure, nous pourrons faire le service de nos dépôts avec plus de célérité que jamais.*

Le public est admis, à toute heure du jour, à venir voir fonctionner cette superbe machine.

Parlement Provincial.

La session.

(Correspondance particulière du PAYS.)

Jeudi, 9 nov. 1871.

A M. Malhiot la tâche fastidieuse de multiplier des zéros. Lui aussi *espère*, absolument comme le Gouverneur. L'espérance est une illusion, il en faut pour les jeunes députés, il en faut surtout beaucoup pour proposer une adresse en réponse à ce discours du trône que vous savez.

M. Malhiot dit que l'immigration seule remplacera le vide que fait parmi nous l'exode des canadiens aux Etats-Unis. Tra, deri, dera, deri, dera, c'est la vieille chanson ; il est évident qu'il faut toujours rappeler nos frères partis, et verser un pleur sur leur absence ; c'est ce qu'on appelle une mesure ministérielle pour les faire revenir en Canada.

N'ayant rien à dire M. Malhiot a été court ; son speech n'a duré que vingt minutes et n'a été qu'une amplification du discours du trône auquel il n'a rien ajouté et auquel sans doute il n'aurait rien pu ajouter. Il a parlé de l'arbitrage à propos de la dette absolument comme le discours et a déclaré que la sentence était une épouvantable injustice. Sans doute, tout le monde sait ça.

M. Lynch, qui lui succède, dit la même chose ; il trouve aussi lui que cette sentence est horriblement injuste ; applaudissements sur les bancs ministériels. J'oublie de vous dire que M. Malhiot s'était assis, sous l'applaudissement de toute la chambre, contrairement à l'usage courtois qui existe de temps immémorial afin d'encourager les débutants.— M. Lynch est encore plus court que M. Malhiot ; que voulez-vous dire après qu'un document comme le discours du trône a déjà été amplifié ? Il n'y a, pour les bonnes consciences et les plus fidèles partisans, qu'à *espérer* ; aussi c'est ce que fait M. Lynch en reprenant son siége.

L'honorable premier ministre trouve à propos d'aller lui serrer la main ; c'est trop d'honneur, mais vraiment c'est une récompense bien faible pour un pareil dévouement.

M. Joly prend la parole. Tout de suite c'est différent. Il demande d'abord pourquoi le parlement est convoqué, puisque le *discours* n'en dit pas un mot, puisqu'il n'y a aucune mesure de proposée. Arrivant rapidement au paragraphe qui a trait aux chemins à lisses et au développement de l'industrie en général, il signale que le gouvernement n'a aucun droit de s'en attribuer le mérite, attendu que c'est le résultat de l'entreprise et de l'activité individuelles.

A propos du code municipal, M. Joly déclare qu'il peut guère être l'œuvre du gouvernement, puisqu'il a tout fait, session après session, pour en retarder l'adoption.

Et au sujet de l'arbitrage, le chef de l'opposition dit que le gouvernement n'a pas à se féliciter de l'attitude qu'il a prise, attendu que par sa servilité envers le gouvernement fédéral, il n'a pas obtenu de lui une mesure décisive, quand il le pouvait si bien, et quand il reconnaissait lui-même que sa position était bonne. "A quoi sert alors, dit l'orateur, d'avoir un gouvernement local ? pourquoi ne pas avoir, au lieu d'une confédération, une union législative ? Puisque le gouvernement local n'est qu'un serviteur du gouvernement fédéral, à quoi bon avoir un gouvernement séparé, et pourquoi tant de dépenses pour maintenir des administrations distinctes, si elle ne sont que l'instrument de l'administration centrale ? C'est surtout à cause de la province de Québec que les fondateurs de la confédération n'ont pas osé établir de suite une union législative, et voilà cependant ce qui en résulte avec un ministère comme le nôtre."

En ce qui concerne les finances, M. Joly trouve qu'il faut ajouter au paragraphe du discours qui remercie la providence pour sa participation à notre bonheur le soin qu'elle a eu de faire élire M. Holton pour aider le ministre des finances à se débrouiller lui-même. Le surplus du trésor diminue d'année en année, d'après l'orateur, et même aujourd'hui nous en sommes à un déficit. Jusqu'à présent, le ministre des finances répondait à toutes les questions qu'on lui faisait par ces paroles laconiques et éloquentes à la fois : "je suis un écossais," ce qui signifie "en même temps que j'ai beaucoup de choses à dire, j'en ai encore plus à cacher," mais heureusement qu'aujourd'hui, le ministre des finances va être forcé de dévoiler tous ses secrets, et que le mystère dont il s'enveloppait, mystère convenable aux romans, va être percé par l'œil scrutateur du député de Montréal-centre.

M. Joly a fait aujourd'hui un de ses discours les plus spirituels, les plus animés. Il a à plusieurs reprises fait éclater le rire de la chambre et des galeries, et nul doute que plusieurs discours de ce genre ne suffisent à démolir le reste de force qui reste au ministère.

Après le chef de l'opposition, M. Laroque a dit quelques bonnes paroles où il a déclaré que le développement de l'industrie seul pourrait retenir nos compatriotes chez eux.

Puis est venu M. Laurier. Voilà un orateur. C'est la jeune opposition personnifiée. M. Laurier sort des routes vulgaires, et pour la première fois depuis longtemps, nous avons entendu un discours basé sur des principes, appuyé sur un vaste terrain. Il a abordé la situation, non pas comme un homme qui veut répondre au ministère, mais comme l'homme d'état qui envisage les choses et les hommes dans leur état naturel et qui doit apprécier indépendamment des idées reçues, en dehors des habitudes prises.

La chambre locale n'a jamais entendu un pareil discours. Admirable de forme, éclatant d'idées, il a captivé l'attention muette de la chambre pendant trois-quarts d'heure ; c'est l'entrée dans des voies nouvelles, c'est l'accès de plages depuis longtemps entrevues, désirées, mais vers lesquelles personne n'avait encore porté ses pas. Je ne me permettrai pas d'analyser un discours semblable ; je ne veux ni le diminuer ni l'altérer ; le télégraphe vous l'aura transmis ; publiez-le en entier ; il n'y a pas une parole à en perdre, et j'ose dire que ce discours fait époque, commence une ère nouvelle. Pour s'élever à cette hauteur, les ministres vont avoir besoin de se mettre les uns sur les autres, et encore ne pourront-ils arriver qu'à balbutier des *espérances*. Je regrette de ne pouvoir vous en dire plus long aujourd'hui ; il est déjà tard, et comme il me faut expédier ma lettre avant la clôture de la malle, je m'en rapporte au télégraphe pour vous renseigner sur tout ce que je ne puis vous apprendre.

Les élections à New-York.

La monstrueuse organisation connue sous le nom de *Tammany Hall* de New-York, vient de recevoir son coup mortel dans les élections de mardi. Un seul de ses appuis marquants, M. Tweed, a obtenu un siége au Senat, et encore il ne doit son élection qu'aux étrangers qui demeurent dans le district où il se présentait. Les feuilles réformistes de New-York se consolent en voyant que le notoire concussionnaire n'a pas été nommé par des américains d'origine. Quant aux autres candidats de la même nuance, ils ont subi des défaites, et des majorités immenses ont porté au conseil de la cité de New-York et à la législature d'Albany, des hommes honnêtes, consciencieux, dignes de leur position et du mandat qui leur est confié.

Une réforme radicale pourrait seule mettre fin au règne du péculat et du vol pratiqués au grand jour par quelques politiciens. Aussi, avant que le mal eut entièrement gangréné l'administration, les hommes loyaux et sages de tous les partis se rallièrent sous le même drapeau et sauvèrent la ville de la banqueroute qui la menaçait.

Cette conduite nous démontre la force et le désintéressement de la démocratie bien entendue et bien appliquée : pour se débarasser d'un ennemi commun, des hommes différant d'opinions s'unissent et font passer avant l'intérêt d'un parti, les intérêts du grand nombre, de la masse du peuple. La chose s'explique : aux Etats-Unis, la démocratie est un principe et non un mot ; le votant est citoyen avant d'être partisan, il est ami de son pays, de ses institions, du principe fondamental de la constitution, avant d'être l'appui ou le guide de telle ou telle bannière politique. L'éducation qu'il reçoit le met en état d'apprécier le rôle qu'il a à jouer dans l'état et de se servir avantageusement du scrutin, cette arme terrible mais dangereuse dans les mains d'un peuple ignorant ou sans expérience.

New-York, le chateau-fort des démocrates, le centre de réunion des chefs de ce parti, était depuis longtemps sous le contrôle d'échevins malhonnêtes soudoyés par l'organisation du *Tammany Hall* pour piller les fonds municipaux, les détourner par des menées secrètes, au profit des démocrates. On peut affirmer sans crainte que les sommes immenses dépensées dans les élections par les cabaleurs du *Tammany*, provenaient de l'échiquier municipal et de la bourse des contribuables. Il fallait de l'énergie, du patriotisme, du désintéressement pour chasser les pillards et réformer le système, et rien n'a fait défaut. A la découverte des fraudes, la presse a vivement appelé l'attention sur les faits ; elle a désigné à la vindicte populaire les mandataires infidèles ; les citoyens ont organisé des comités, fouillé les archives et les comptes de la cité, retracé la conspiration depuis l'origine jusqu'à sa fin, et traduit les coupables devant les tribunaux. Bien plus, les démocrates honnêtes, reconnaissant qu'il fallait entièrement renouveler la physionomie de la législature, ont fait avec les républicains des alliances favorables à tout candidat opposé à l'organisade *Tammany*.

Ainsi, on voyait dans certains quartiers, une minorité républicaine abandonner son candidat, et reporter ses votes sur un *anti-Tammany democrat*, et le même fait se produisait dans d'autres circonscriptions en faveur d'un républicain luttant contre un candidat de *Tammany Hall*.

Un système d'administration parfaite n'est pas possible aussi longtemps que l'ambition et la cupidité tenteront les hommes. Il est impossible de surveiller les détails assez minutieusement pour empêcher un employé infidèle de pratiquer le vol, même sur une grande échelle. Mais il est rare de voir, comme aux Etats-Unis, le peuple châtier immédiatement les coupables et prendre sa cause en mains avec autant de patriotisme et de discernement.

Dans les pays monarchiques, les courtisans émergent au budget secret comme le faisaient les deux Cassagnac et autres courtisans de Napoléon III, et ce n'est qu'après des années de luttes et de sacrifices que le peuple semble protester timidement contre de telles menées. Souvent même, on se contente de vagues protestations et tout rentre dans le silence habituel. Quelle différence avec la conduite du peuple américain ! Aux Etats-Unis, en moins de trois mois, l'étendue et la gravité du mal sont connues, le remède est trouvé et appliqué, chacun est satisfait, tout est exposé au grand jour, rien d'équivoque ne laisse une arrière pensée dans l'esprit de qui que ce soit. L'exemple donné par New-York dissipera bien des erreurs, effacera bien des préjugés contre le système républicain ; on comprendra enfin qu'un peuple éclairé est toujours le plus sûr gardien de ses droits et de ses priviléges lorsque sa constitution et son organisme politique lui fournissent les moyens de se protéger et de se gouverner.

NOUVELLES CANADIENNES.

Québec, 10 nov.—Le correspondant gaspésien du *Chronicle* lui écrit en date du 1er novembre, que la goelette *Erata*, de Jersey, a fait naufrage sur l'Ile Brian en venant à Gaspé. Elle avait à son bord des approvisionnements pour différents marchands le long de la côte. Cela causera beaucoup de désappointement à ceux qui ont l'intention d'expédier du poisson au marché, car vu l'époque avancée de la saison, il est impossible de remplacer cette goelette.

— La frégate de *S. M. Orontes*, qui doit emmener les dernières troupes anglaises de garnison en Canada, est arrivée dans le port hier matin à 10 heures.

—Environ cinquante militaires mariés dont le terme de service est sur le point d'expirer, vont obtenir leurs décharges et s'établir en Canada.

—Il paraît que les voitures d'hiver roulent dans les environs de l'Ile Verte.

—Mardi soir, à la Salle Jacques-Cartier, a eu lieu, comme il avait été annoncé, l'assemblée des citoyens pour la fondation de l'"Institut des Artisans Canadiens de Québec." L'assemblée était nombreuse et composée de la plupart des ouvriers notables et des chefs d'ateliers de la ville, ainsi que de plusieurs membres marquants des professions libérales.

Un comité a été formé à cette assemblée.

Rimouski, 8 nov.—M. E. T. Smith, propritaire de l'*Intercolonial House* à Rimouski, vient de mourir après une maladie de quelques heures, à l'âge de trente sept ans.

—La forte tempete de vent et de neige qui est venue s'abattre sur nous la semaine dernière, a mis les chemins dans un état presqu'impratiquable. Les communications par terre ont été un instant interrompues et le service des malles retardé. Un voyageur à notre connaissance a offert jeudi dernier cinquante dollars à un charretier pour se faire voiturer à la rivière du loup et ce dernier n'a pas osé accepter.

Sherbrooke, 9 Nov.—Le *Coaticooke Observer* et le *Richmond Guardian* disent qu'il est fortement question de fonder un nouveau journal anglais à Sherbrooke.

—M. Thomas Robertson, de Tingwick a récolté une pomme (Empereur Alexandre) qui a juste un pied de circonférence et pèse dix onces et demie.

—Son Hon. le Juge Ramsay a passé une partie de la semaine dernière, ainsi que lundi et mardi, à Sherbrooke, puis il est allé tenir la Cour de Circuit à Cookshire, mercredi.

—Un terrible accident, dit le *Pionnier de Sherbrooke*, vient de plonger dans le chagrin une brave famille de St. Etienne de Bolton. Lundi matin M. Charles Decelles était occupé à battre dans sa grange avec son moulin, quand tout à coup son fils âgé de dix-sept ans s'est fait prendre le bras droit dans le cylindre. Avant que le moulin fut arrêté il avait la main toutee mutilée, le pouce arraché et le bras cassé à trois places. Les docteurs M'Gowen, de Bolton et Wood, de Knowlton, lui ont amputé le bras en bas du coude. Les médecins espécins que la guérison sera prompte.

—Mardi après-midi, dit la même feuille, on a trouvé dans le canal, à Rock Island, près de Stanstead, le corps de Théodule Beaulac, cordonnier, ci-devant de la Présentation, près St. Hyacinthe. Il était fortement adonné à la boisson et était enivré, lorsqu'on le vit pour la dernière fois, dimanche, vers neuf heures du soir. On suppose qu'il est tombé à l'eau en voulant retourner chez son beau-frère. Il était âgé de 35 ans et il laisse son épouse et trois enfants. M. le Coroner Woodward a tenu une enquête sur son corps, mercredi dernier. Le verdict du Jury, pour mort accidentelle, censure la corporation de Stanstead, à cause de l'état dangereux du pont sur ce canal.

Ottawa, 10 Nov.—On a télégraphié au ministère de la Milice que les troupes qui ont quitté le Canada le 21 ultimo, sont arrivées heureusement au Portage des Deux-Rivières. Cet endroit est à 110 milles de Shebandowan ; les troupes arriveront à Fort Garry vers le 14.

— De nouvelles dépeches annonce que l'expédition de la Rivière Rouge, rencontre de sérieuses difficultés à poursuivre son chemin à travers les glaces et la neige, au lac Windigoostigan.

— L'on a remarqué hier soir une aurore boréale de toute beauté. Toute la contrée était brillamment éclairée par ce magnifique phénomène.

Kingston, 9 nov—La députation des directeurs des chemins de fer Kingston et Pembroke est revenue ici ce matin.

Ils ont reçu des promesses satisfaisantes du gouvernement et vont commencer immédiatement leurs opérations.

—On a accueilli avec une satisfaction générale la nomination de M. Peter O'Reilly, au poste de Greffier de la Couronne et de la Cour du comté, laissé vacant par le décès de son père.

De droite et de gauche.

L'archevêque de Breslau suspend les prêtres qui sont sous sa jurisdiction s'il leur arrive de se déclarer contre l'infaillibilité.

Le grand théâtre qui sera ouvert l'année prochaine à Rome portera le nom de "Vittore Emanuele."

L'ex-reine d'Espagne occupe avec sa famille, trois grandes maisons à Paris, en face l'hôtel Bazilieu.

Le pape a envoyé sa bénédiction apostolique au juge Theard de la Nouvelle-Orléans, pour le discours qu'il a prononcé à l'occasion du jubilé pontifical.

Depuis le 1er janvier jusqu'au 30 septembre, il s'est importé en Angleterre pour $4,992,410 d'œufs.

On doit soumettre un bill devant le parlement anglais à sa prochaine session, pour organiser une compagnie qui fera venir des lacs Cumberland l'approvisionnement d'eau nécessaire à la ville de Londres.

Un Américain de Baltimore vient d'inventer une nouvelle machine de guerre, un *canon à vapeur*.

Inutile de dire que cette arme ne peut servir qu'à la marine ou à la défense des remparts.

Le générateur se trouve placé sous la culasse avec laquelle il communique par un tuyau qui amène le jet de vapeur dans la chambre. Le projectile entre dans la pièce par la partie supérieure de la culasse, qui s'ouvre à peu près comme celle des fusils à tabatière et qui se ferme au moyen d'un ressort d'une solidité extraordinaire et d'un maniement très-simple.

Trois hommes suffisent au service de la pièce : un mécanicien-chauffeur, un pointeur et un servant. La pièce tire pour ainsi dire à jet continu.

L'inventeur a l'intention de proposer son canon au gouvernement français.

Mlle Maria Clément, une actrice du théâtre de Cluny, a été décorée pour les services qu'elle a rendus aux blessés durant le siége de Paris comme ambulancière.

Le président de la société de Bienfaisance de San Francisco, estime qu'il y a dans cette ville 2,400 buvettes, 3,000 voleurs, 6,000 prostituées et 5,000 gens désœuvrés.

Monseigneur Pie, évêque de Poitiers, l'un des plus zélés prêlats ultramontains qui soient en France, a séjourné pendant quelque temps à Versailles dans le but d'apprendre de Thiers quelle sera la ligne de conduite de la France vis-à-vis du saint Siége.

Une preuve que l'éducation est fort répandue en Allemagne, c'est que durant la dernière guerre, il s'est échangé entre les troupes allemandes en France et leurs amis en Allemagne, 89,659,000 lettres et 2,354,000 journaux.

On assure qu'il y a au moins 30,000 sudistes qui habitent à présent la ville de New-York.

Un grand nombre ont joué un rôle important dans la dernière guerre.

Guillaume a présenté deux des canons pris aux français, à Von Moltke, qui va les placer devant sa résidence de campagne en Silésie.

La reine des belges qui passe pour une femme méthodique et économe ne se laisse pas exploiter par ses fournisseurs.

Sa modiste lui présentait dernièrement une note de $15,400, mais sa Majesté refusa net de la solder, parce qu'elle était trop exorbitante.

Voilà qui va troubler le sommeil du pauvre ex-prince impérial.—

On va vendre au profit du trésor français, tout son attirail de jouets, vélocipèdes, bateaux, etc.

Le prince Napoléon intente un procès à M. Guéroult de l'*Opinion Nationale* pour une somme de $10,000 qu'il lui prêta il y a quatre ans à condition qu'il supporterait l'empire.

M. Guéroult soutient que cet emprunt était entièrement personnel et n'avait rien à faire avec les idées politiques du journal qui est indépendant et républicain.

Dans un bal donné à Rikiavick, en Islande, on demanda à un officier de marine français un échantillon de nos danses nationales. Il dansa .. ce que danse à Londres la célèbre mademoiselle Finette.. et avec un entrain où les bons Danois ne manquèrent pas de voir l'effet du plus ardent patriotisme.

La danse parut charmante aux Danoises, qui voulurent à toute force l'étudier ; l'officier se prêta de la meilleure grâce à leur désir.

L'autre soir, on dansait dans un des salons les plus purs du faubourg St. Germain. L'orchestre donne le signal d'un quadrille. Les couples prennent leur place : deux jeunes filles charmantes, aussi blondes, aussi romantiques, aussi poétiques, aussi angéliques que possible, se faisait vis-à-vis. La ritournelle jouée, les deux suaves créatures commencent une chaine anglaise à faire pâlir de jalousie toutes les Finettes du monde.

Les deux anges blonds étaient deux élèves de l'officier de marine, qui faisaient ce soir-là leur entrée dans le monde parisien.

M. Charles Lefebvre, l'un des membres les plus populaires du sport français, et très connu en Angleterre où il fait courir sous le nom de M. Lombard, vient d'hériter de $2,500,000 que lui a laissé un cousin qu'il n'a jamais vu et qui vient de mourir en Amérique.

Il y a plusieurs années, ce cousin qui alors était très pauvre, s'adressa à plusieurs de ces parents pour obtenir une somme nécessaire pour se rendre en Amérique dans le but d'y tenter la fortune. Tous le reçurent très froidement, à l'exception du père de M. Lefebvre qui lui donna $2.500.

Il n'a jamais oublié ce trait de libéralité et a voulu prouver combien il en était reconnaissant en laissant toute sa fortune au fils de son bienfaiteur.

Une brave dame de Nantes a trouvé une périphrase pour désigner la *gorge*, ce mot étant propre à porter l'esprit vers des idées badines. Elle l'appelle pudiquement les *avant-bras !*

Une gargote du Bowery, New-York, expose aux regards des passants une enseigne qui tient cruellement ses promesses, comme plus d'un malheureux au gousset en brouille avec les greenbacks, a pu s'en convaincre.

Sur une planche grossière, on lit peint en caractères assez bizarres : "On fait de l'œil aux pratiques."—

De l'œil, est le mot ; on ne descend jamais dans cet ignoble bouge sans en sortir avec un œil au beurre noir.

Deux gamins s'arrêtent devant le Helder, où le baron Brisse étale sur plusieurs chaises son obèse personne.

—Est-il assez gros ? dit l'un.

—Christi, oui.. Moi, si j'étais gros comme ça, je ne payerais jamais de loyer..

—Comment ça ?..

—Je m'ferais une tente avec ma culotte.

L'empereur de la Chine est sur le point de prendre femme, ce dont les Chinois ne sont pas précisément heureux, attendu que chaque fois qu'un chef du Céleste Empire se marie les impôts sont doublés, comme don de joyeux avénement.

A quand la Commune.... de Pékin ?

Mlle Biel, de Richmond, Virginie, a reçu la croix de mérite de l'empereur d'Allemagne pour les services qu'elle a rendus aux blessés durant la guerre franco-prussienne.

On commencera au 1er décembre, à faire le recensement de l'empire d'Allemagne.

Revue Commerciale du marché de Montréal pour la semaine finissant le 8 novembre 1871.

(SUITE.)

Le *Canadien* de Québec publie l'état ci-dessus :

Etat comparatif du bois carré, mâts, beauprés, espares, douves, etc., mesurés et inspectés jusqu'à cette date.

Québec, 2 nov. 1871.

	1869.	1870.	1871.
Aubier.....	1,527,174	1,478,200	3,170,598
Pin blanc...	13,849,163	12,545,726	16,884,306
Pin rouge...	2,768,507	1,891,410	1,685,930
Chêne	2,028,807	2,709,066	3,239,076
Orme	1,521,821	1,955,833	316,861
Frêne.....	271,290	385,623	291,970
Baswood ...	9,766	18,038	13,834
Noyer.....	2,393	1,515	1,023
Epinette ...	256,144	142,318	75,775
Bouleau et é.	558,497	375,920	141,290
Mâts et beau.	16	....	6 pcs
Espars	328	101	102
Douves, Std.	1248.4.0.23	903.3.1.15	1504.2.0.1
Do W I,	4273.0.3.2	1094.9.0.32	264.7.0.21
Do barils,	12.8.2.9	17.5.1.7	100.3.0.26

Charbon.—Nous n'avons aucun changement à renseigner dans ce combustible. Les clos sont bien remplis et les prix restent soutenus malgré la baisse renseigné dans notre revue de la semaine dernière sur le marché américain qui n'affectera pas le nôtre. La saison est maintenant trop avancée pour augmenter les stocks et la différence sur le fret compenserait la différence sur le prix dans le cas de nouveau arrivages. Le charbon Lehigh pour usines tend à la hausse en conséquence de la réduction des stocks en disponible. On cote pour tonneau de 2,000 lbs.

Anthracite Egg $7.50 ; Chesnut $8.00 ; pour poele $8.00 ; Pays de Galles $7.50 ; houille de Newcastle $6.50 à $7.00 ; Sydney $5.00 à 5.50 ; Baie Glacée $6.00 ; charbon de forge $6.50 ; à vapeur écossais $5.50 à $6.00 ; Intercolonial à vapeur $5.50 à $6.00 ; Lehigh pour usines $9 à 59.50.

Fourrures et Pelleteries.—Ce commerce est maintenant en pleine activité et les manufacturers sont occupés au possible.

La saison de la chasse étant commencée, les recettes de fourrures augmentent. Le commerce pour féliciter les promoteurs des lois sur la chasse dont les efforts pour amener un changement dans le temps fixé pour l'exercer, se trouve couronnés par les magnifiques fourrures qui sont apportées sur le marché et qui trouve placement immédiat à une hausse sur le cours renseignés précédemment. Les peaux de visons sont parculièrement belles et sont en bonne demande, de même que celles de castor.

On cote: Renard croisé $4.00 ; rouge $1.25 à $1.50 ; Martes $1.50 à $2.00 ; Vison $3.50 à $4.50 ; Peaux d'Ours $8.00 à $10.00 ; Castor $1.25 à $1.50 par lb.; Rat musqué d'automne 10c.; d'hiver 12½c.; de printemps 20c.; Chat Sauvage 30c à 40c ; Bête puante 12½c à 20c ; Loutre $6.00 à $8.00.

Balais.—Une augmentation d'environ dix pour cent a eu lieu sur certaines qualités. Nous référons à nos prix courants.

Cafés.—La situation générale de l'article reste sans changement, c'est-à-dire avec des cours fermes, mais sans entrain dans la demande, par suite de peu de débouché pour la consommation. Les avis du dehors continuent à être très favorables.

Chandelle.—La demande est molle et le commerce ne paraît pas disposé à acheter plus qu'au fur et mesure de ses besoins réguliers. Les cours restent sans changement, 21½c,22½c. selon l'importance des lots pour la Spermacetique de Belmont, 22½ à 23c. pour les bougies françaises et 10½c. pour la chandelle de suif.

Drogues et Produits Chimiques.—La hausse se continue toujours sur le Carbonate de Soude et le Sel de soude et nous renseignons cette semaine une nouvelle avance de 25c. à 50c. par baril sur le Carbonate de Soude et de 12½c. à 25c. par 100 lbs. sur le Sel de Soude. On cote aujourd'hui le premier de $4.75 à $5.00 pour baril et le dernier $1.87½ à $2.00 par 100 lbs. Le Salpêtre est aussi en hausse et on le cote aujourd'hui $10 à $10.50 par 112 lbs. Le Borax est fermement tenu de 18c. à 20c. et la crême de tartre en cristaux de 22½c à 23½c. La demande pour le Senna est calme de 18 à 20c. La reglisse est négligée. La Chlorate de Chaux est ferme de $3.50 à $3.75 par 112 lbs. L'alun, la couperose et le vitriol sont réguliers aux prix cotés dans nos prix courants.

Epices.—La demande pour les noix de muscades a été très active pendant la huitaine. L'article manque presque complètement. On renseigne la vente au commencement de la semaine de quelques caisses de "wormy" à 75c tenues maintenant à 80c. Les muscades de bonne qualité en secondes mains sont tenues de $1.00 à $1.10. Le poivre, le piment et le clous de girofle sont calmes sans changement de prix.

Fruits.—Il ne s'offre pas encore de raisin de Malaga de la nouvelle récolte. Les vaisseaux dont l'époque de l'arrivée avait été fixée vers la dernière semaine d'octobre n'ont pas encore été signalés. Les fruits de la récolte de 1870 sont en absence de ceux de la dernière récolte en bonne demande, et tenus fermement à $1.75 par boite. Le commerce retarde les achats de raisin de Valence jusqu'après l'arrivée des navires qui sont maintenant attendus de jour en jour. On cote les demi-boites de Valence en disponibles 6c. à 6¾c. pour les lots ordinaires du commerce. Les affaires en raisin de Corinthe sont régulièrement actives et d'assez fortes transactions ont été conclues à 5¾c. Les noix sont tranquilles, les affaires sans importance.

Huile.— Des dépêches télégraphiques nous annoncent que la flotte engagée dans le commerce d'huile de baleine a éprouvé des pertes considérables estimées à une valeur de $1,500,000, se répartissant comme suit : 13,065 quarts d'huile de baleine, 965 quarts huile spermacétique et 100,000 livres de fanon. La nouvelle de pertes aussi considérables crée beaucoup d'excitation sur le marché américain et sur place de Boston l'huile de baleine haussa de 40c. par gallon, les détenteurs refusent de se départir de leur stock à $1.00 par gallon.

Sur notre place l'huile de poisson qui avait été négligée pendant la dernière quinzaine d'octobre rencontre beaucoup d'entrain et 400 quarts d'huile de loup-marin changent de main à prix secret supposé 53c. Les autres sortes sont également en hausse.

Les huiles de lin n'offrent aucun changement. L'huile d'olive trouve placement de $1.05c à 1.10 par gallon selon l'importance des lots. On cote l'huile de castor 11¾c à 12c.

Melasse.—Cette douceur est lourde et de défaite difficile. La seule opération importante pendant la huitaine a été le placement d'une cargaison de 400 tonnes de Barbade pour le marché de Québec à 32½c par gallon. La melasse centrifuge et terrée sont complètement négligées. Les stocks en disponible sont suffisants pour atttendre jusqu'à la nouvelle récolte qui arrivera sur notre marché vers le commencement de mars.

Spiritueux.—La demande pour les genièvres a continué bonne et de forte transactions ont été conclues dans les environs de $1.32½ pour le Dekuyper en barriques et $6.40 et $3.40 pour les caisses rouges et vertes. Les eaux-de-vie ont aussi été placées en fortes quantités à $2.12½ pour la marque Henessey. Les spiritueux domestiques ont été calmes sans changement de prix.

Thé.—Affaires régulières par continuation avec placement de 500 boites japonais à 48c. Les thée verts Impérial, Hyson et Twankay de bonne qualité ordinaire sont de facile défaite de 32½c. à 65c.

Deux inscriptions copiées à l'hôtel de ville, sur la porte des bureaux du procureur de la Commune, Raoul Rigault :

"Ici, il est ordonné de se tutoyer."

Et audessous :

"Fermez la porte, s'il vous plaît."

—Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que le général Trochu attend le moment de comparaître devant le conseil d'enquête.

Il parle même de le récuser, sous prétexte pu'il est composé de juges *à sorties*.

—Nous connaissons un jeune médecin établi depuis queiques années dans l'un des plus riches quartiers de Paris, et qui n'a qu'une seule préoccupation : "Etre décoré."

—Voyons, lui disait l'autre jour un de ses amis, tu y tiens donc bien à cette décoration ?

—Tu ne me comprends pas, répondit le médecin. Ce n'est pas à la décoration elle-même que je tiens, mais à ce qu'elle rapporte.

—Comment, ce qu'elle rapporte ?

—Quand je fais une visite à un malade, on me donne cinq francs. Si j'étais décoré on ne pourrait pas m'en donner moins de dix.

COMMERCE.

PRIX DE PANIQUE

Dans le département des Etoffes à Robes,

Chez S. CARSLEY.

Nous nous apercevons qu'en accordant une telle attention à nos Flanelles, Draps, Bonneterie et Soies Noires, que nous avons négligé nos Etoffes à Robes ; par conséquent, ce département si important, a éprouvé un calme momentané que nous ne pouvons pas laisser continuer plus longtemps.

Aujourd'hui, Samedi, 4 Novembre, nous avons remarqué chaque pièce d'Etoffe à Robes de l'établissement, et en moins de trois jours après la publication de cette annonce, nous espérons que le département des Etoffes à Robes sera dans sa condition florissante habituelle.

Voici les réductions, nous les garantissons comme véritables :

2,000 verges de bonnes Etoffes à Robes, Brunes, Grises et Marron, garanties bon teint, ont coûté 5½d ster., seront vendues à 12½ cts.

Toutes les Etoffes à Robes marquées 20, 22 et 25 cts., vendues pour 18 cts.

Toutes les Etoffes à Robes marquées 28, 30 et 34c. vendues à 25 cts.

Dans ces Etoffes, à 35 cts., on trouvera 15 sortes différentes, 4 couleurs de chaque sorte.

Nous garantissons que l'assortiment de ce lot d'Etoffes à 25 cts., égale en qualité ce que les magasins qui font crédit vendent 45c et 50c.

C'est dans ce lot que les Prix de Panique abondent.

Nous défions aucune Maison en Gros à Montréal, de faire voir la même qualité et le même genre pour des prix qui se rapprochent seulement des nôtres.

Nous mettons notre réputation en jeu en disant tout cela à propos de ce lot à 25 cts.

Les Popelines de Soie et de Laine réduites de 60c à 33 cts.

Draps Impératrice tout laine, double, vendus à présent à 37 cts. Mérinos-Français, le meilleur en Canada.

Nous invitons toutes les Maisons de Nouveautés de Montréal, à lutter avec nous. Durant ces deux mois, nous mettrons tout dehors dans notre département d'Etoffes à Robes.

S. CARSLEY, 395, *Rue Notre-Dame.*

Un lot de Lustré simple à 9 cts. Nous invitons tous les Marchands de Nouveautés en Gros et en Détail, de venir passer nos Etoffes à Robes à 25 cts à l'inspection. Si nous avons exagéré les choses, nous leur permettons de le publier dans les journaux

S. CARSLEY.

On parlera longtemps à Montréal de cette vente d'Etoffes à Robes.

Les nouvelles Etoffes à Robes pour vêtement complet, 39 cts. la verge.

S. CARSLEY, 395, *Rue Notre-Dame.*

29 janvier 1871. aa-271

ANCELLE & MORICE, 344, RUE NOTRE-DAME, seuls Agents au Canada pour la Liqueur Hygiénique et sans pareille, dite la Bénédictine, fabriquée par les moines Bénédictins de Fécamp.

Importations directes de produits Français :

Eau-de-Vie, Champagne, Sauterne, Clarets, Fruits et Conserves Alimentaires, etc.

29 août 1871 cm—243

LIBRAIRIE.

HYGIENE ET PHYSIOLOGIE DU MARIAGE.

HISTOIRE NATURELLE ET MEDICALE

DE

L'HOMME ET DE LA

FEMME MARIÉ,

EN VENTE A LA

LIBRAIRIE NOUVELLE

DE

ALPHONSE DOUTRE & CIE.,

COIN DES

Rues Notre-Dame et St. Gabriel,

MONTREAL.

☞ UNE REMISE LIBÉRALE SERA FAITE AU COMMERCE.

12 juillet. c 18 m aa-107

ASSURANCES.

BUREAU DE L'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE.

Les Membres de cette Compagnie sont notifiés qu'une répartition de 3¾ par cen été déclaré sur leurs billets de primes consentis à la dite Compagnie, pour l'année finissant le 1er Octobre 1871, laquelle répartition est payable immédiatement au Bureau de la Compagnie, No. 9, Rue (ou Côte) St. Lambert.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

ALFRED DUMOUCHEL, Secrétaire-Trésorier.

28 oct. am-295

THE BRITON, MÉDICAL ET GÉNÉRAL ASSURANCE SUR LA VIE.

En outre des Polices ordinaires sur la Vie, cette Compagnie offre l'avantage reconnue des POLICES LIBÉRÉES.

N.-B.—La "Briton" ne fait affaire que sur la Vie et compte au nombre de ses assurés, les Canadiens les plus éminents.

BUREAU : A Montréal, No. 12, PLACE D'ARMES.

F. X. COCHU, Agent pour la Cité.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant pour la Puissance du Canada.

30 oct. cs-296

MEDECINE.

LA QUESTION SUIVANTE EST continuellement posée. Pourquoi l'ELIXIR COMPOSÉ DE PHOSPHATES ET CALISAYA DR. WHEELER guérit-il un si grand nombre de maladies ? La raison est que les maladies de langueur de quelque nature que ce soit sont la suite de l'apauvrissement du sang et d'une nutrition anormale qui ont leur origine dans la dyspepsie. Quand la digestion est incomplète et l'assimilation imparfaite il en résulte un appauvrissement du sang, une dégénérescence des tissus et une maladie des organes vitaux tels que le cœur, les poumons, le foie et les rognons. L'élixir du Dr. Wheeler est un spécifique excellent contre cette terrible maladie de la dyspepsie, il donne du ton et de la vitalité aux membranes muqueuses de l'estomac en lui donnant une quantité suffisante de jus gastrique pour faciliter la digestion. Une restoration des organes de tout le corps s'ensuit, et tout le système nerveux et musculaire en reçoit une force et une énergie nouvelles. 300

ROB BOVEAUX LAFFECTEUR.

Ce Sirop Végétale Dépuratif, seul approuvé et garantie véritable par la sign

Payez votre compte de Gaz le ou avant MARDI, le 14 courant, au Bureau, au coin des rues St. Jacques et St. Gabriel, et sauvez 35 par cent d'escompte.
11 nov. ci-3

NOUVELLES LOCALES.

GÉNÉROSITÉ.—Nous apprenons que M. G. Verlaque vient de faire parvenir au chef Bertram une somme de $50, qui devra etre versée à la caisse des pompiers. Ce monsieur entend reconnaitre par là les services rendus par notre intrépide brigade, lors de l'incendie de son magasin.

Nous applaudissons sincèrement à cet acte de générosité, qui fait le plus grand honneur à M. G. Verlaque.

LE STEAMER "CHURRUCA".—La présence dans notre port du steamer *Churruca*, est un fait important car, il est le premier qui ait visité le port de Montréal. Le *Churruca* est un beau navire de 1,200 tonnes, son capitaine est M. Esquignigo, il a fait voile de la Havane pour Montréal, chargé de sucre et de fruits. L'équipage se compose de vingt cinq hommes et la cargaison est consignée à G. Coupar de la part de B. Jemenes, son agent à Cuba.

La traversée a été accomplie dans l'espace de quinze jours et sa cargaison qui était certainement facile à endommager, n'a reçu aucune altération. Elle a été déchargée dans une excellente condition et il est maintenant prouvé que la distance entre ce pays et le notre n'est pas assez grande pour rendre le commerce, meme des fruits verts, difficile.

Les relations commerciales entre Cuba et Montréal, devraient etre cultivées, les deux pays en retireraient certainement d'immenses bénéfices.

Notre distingué concitoyens, M. le Dr. Leprohon qui a été tout dernièrement honoré du titre de vice-consul espagnol à Montréal, sera, nous en sommes certains, heureux de fournir aux commerçants tous les renseignements qui pourraient leur etre utiles.

ACCIDENT.—Dans l'après-midi d'hier, une charette chargée de foin montait la rue du cimetière, conduite par un cultivateur. Le cheval entraîné par le poids de sa charge se mit à reculer, la charette alla s'arreter contre le pilier d'un reverbère qu'elle mit en pièces.

POLICE RIVERAINE.—Les hommes faisant partie de la police riveraine, seront licenciés le premier du mois prochain.

SECOURS AUX INCENDIES DE CHICAGO.— Mlle. Symes a versé une somme de $400, pour venir en aide aux incendiés de Chicago.

LES MARCHÉS.—Le marché d'hier était excessivement bien approvisionné, il y avait surtout grande quantité de valailles de toutes sortes.

REMERCIEMENTS.— M. Verlaque fait parvenir ses remerciements aux compagnies d'assurance "North British et Mercantile," et "Citizen," pour la promptitude avec laquelle elles lui ont payé le montant des pertes qu'il a éprouvées dans l'incendie de son magasin, ainsi que pour la manière courtoise et libérale dont elles ont fait les évaluations.

BAIN FROID.—Hier, entre neuf et dix heures du soir, un journalier du nom d'Antoine Foubert, employé à bord du *Glenifer*, est tombé accidentellement dans le fleuve. Il a été sauvé par un des hommes de l'équipage.

INCENDIES.—Jeudi soir le feu s'est déclaré à bord du vapeur *Baltic*, à l'anere dans le port, quelques minutes suffirent pour éteindre les flammes.

Un nouvel incendie ce déclarait encore ce matin, dans la cale du meme navire, il a été éteint avec la meme facilité.

AMELIORATIONS.—Nos autorités municipales sont à faire construire un canal en brique, de 8 pieds de diamètre et d'un pied d'épaisseur sur une longueur d'un mile et un tiers pour égouter la partie Nord Est de la ville.

L'exécution de cet ouvrage a été confié à messieurs Lapierre, Parker et Cie. Ce canal s'étend depuis le fleuve Saint Laurent près de la prison de Montréal jusqu'au haut de la rue Beaudry et suivant l'Avenue Colborne. L'ouvrage doit etre terminé au mois de Novembre prochain et sera d'un grand secours à cette partie de la ville où tant de maisons ont été construites avec un élant out-à-fait remarquable et qui est menacée par les immondices contenues dans un Ruisseau que la construction de ce canal va faire disparaitre.

CONSEIL-DE-VILLE.—Il y aura une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, lundi prochain, le 13 novembre, à 7½ heures. Voici les ordres du jour :

Pour recevoir et considérer le projet d'un bill pour amender les actes d'incorporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins.

Rapports :— Pour ratifier et confirmer les rapports des experts pour l'évacuation des terrains requis pour l'agrandissement de l'aqueduc ; des comités des chemins et des finances pour niveler la rue Brennan et y faire des trottoirs ; des mêmes, sur le prolongement de la rue Versailles jusqu'à la rue St. Bonaventure ; du bureau de santé, pour autoriser le comité de santé à modifier l'emploi de certains items de son appropriation ; des comités de l'eau et des finances, pour un crédit pour la pose de tuyaux dans la rue du Prince Arthur et de l'Avenue Lorne ; des memes, pour un crédit supplémentaire pour la maison de l'engin, etc ; des comités des chemins et des finances, pour acheter un terrain de la succession Boyer pour l'extension de la rue Sherbrooke à l'est ; des comités de police et des finances, au sujet du paiement de la récompense offerte pour l'arrestation de l'individu coupable d'assaut sur la personne de A. F. Gault, Ecr ; des memes, pour payer un salaire fixe aux médecins pour services professionnels dans les station de police ; du comité des chemins pour amender la loi d'expropriation relativement à certaines annonces et pour suspendre les procédés dans l'expropriation des terrains des vieux cimetières catholiques et protestant ; du comité des finances sur la réclamation de H. Stephens demandant à etre remboursé du prix de chalnes de pierre posées en face de ses propriétés ; du comité du feu, au sujet des requetes qui demandent du délai pour revetir de briques des charpentes de maisons ; des comités, du feu et des finances, pour un crédit de $2,000 pour acheter des boyaux de toile (*canvass hose*) ; du comité des marchés, pour qu'il lui soit permis de varier l'application de certains items de son allocation ; du comité des finances, recommandant une augmentation de salaire a-x cotiseurs de la cité.

Interpellations.

Motions :—De l'Echevin David, pour défendre aux municipalités de la banlieue de joindre leurs égoûts à ceux de la cité, excepté sous certaines réserves ; du conseiller Kay, pour introduire un règlement pour révoquer les sections 2, 3 et 4 du Réglment No. 5 pour amender le règlement ch. 11 pour rétablir et régir le chemin de fer Urbain ; du meme, pour assigner un siége aux avocats de la Corporation dans la salle du Conseil ; du conseiller Stephens, pour considérer l'extension projetée de la rue Bleury ; du meme, pour fixer le temps auquel les locomotives doivent traverser le pont Wellington et se mouvoir sur les quais ; du meme, que des mesures soient adoptées pour obtenir l'usage de l'ile Ste. Hélène comme lieu d'amusement pour les citoyens ; du meme, pour autoriser le comité de santé à faire la nomination d'un inspecteur de viande ; du meme, pour un comité spécial pour considérer le mode actuel de distribuer les annonces et les impressions de la Corporation, etc. ; du meme, pour discontinuer l'approvisionnement de l'aqueduc aux municipalités de la banlieue ; du meme, que des mesures soient prises pour appliquer l'acte de police aux municipalités de la banlieue ; du meme, pour réserver un certain fond tous les ans, pour venir en aide aux pauvres venant de l'étranger et les mettre à meme de quitter la cité ; du meme, pour accorder au Recorder la discrétion d'imposer soit une amende, soit un emprisonnement, dans tous les cas où les deux sont pourvus par les règlements ; du meme, pour établir une Morgue dans cette cité ; du meme, sur l'opportunité de placer les dépaatements des chemins et de l'eau sous le contrôle de Commissaires ; de l'échevin Bernard, sur l'opportunité d'augmenter la paie de la force de police ; du meme, pour avoir la permission d'introduire un réglement pour régir la vente du bois de chauffage et du charbon ; de l'échevin Alexander, pour obliger les propriétaires de cabrouets ou de charrettes à se pourvoir d'un levier pour supporter au besoin le timon de leur voiture ; du conseiller McShane, pour élever le nombre et la paie de la force de police ; du conseiller Stephens, pour réduire le montant de la licence imposée sur les étaux privés de bouchers ; du conseiller Nelson, pour reconsidérer la résolution du 21 avril dernier, mettant de côté une certaine somme affectée à l'augmentation des salaires ; du conseiller Kay, pour offrir les bons de Corporation à la compétition publique ; de l'échevin Bernard, pour approprier $4,000 à meme le fonds de réserve pour la réparation des trottoirs et en construire devont les nouvelles bâtisses ; de l'échevin Rodden, que les diverses applications pour subvention à des chemins de fer reçues par le Conseil soient prises en considération en meme temps ; du meme, pour avoir une enquete sur l'administration du département de l'inspecteur des bâtisses ; du conseiller MacShane, pour nommer le conseiller Stephens Président du Comité des Lumières en l'absence du conseiller Rivard ; du conseiller Stephens, pour notifier la Compagnie du Grand-Tronc de cesser de faire usage des traverses dans les rues Lamontagne et Wellington, etc ; du meme, pour amender le règlement No. 31 concernant la construction des bâtisses ; de l'échevin David, que le conseiller Loranger remplace le conseiller Rivard sur les comités auxquels ce dernier appartient durant son absence de la cité ; du conseiller Bétourney, pour reconsidérer la résolution du conseil relativement à la démission du conseiller Plinguet et pour faire accepter cette démission ; de l'échevin Alexander, pour qu'il lui soit permis d'introduire un règlement concernant les fosses d'aisance et les égoûts.

—Température à l'ombre observée par G. J. HUBBARD, Manufacturier. Opticien, No. 299, Rue Notre-Dame.

Montréal, 10 Novembre 1871.

9 hrs. A. M.	1 hr. P. M.	3 hrs. P. M.
33°	36°5	35°
Maximum.	*Minimum.*	*Moyenne.*
39°	25°	32°2

Corrigé suivant le Baromètre Anéroïde :

9 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
30.12	30.00	29.95

PARLEMENT PROVINCIAL.

Québec, 10 Nov.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. Holton présente une pétition de la part de la "Montreal Naturalist Society."

On présente ensuite des pétitions contestant les retours d'élections de la part des comtés de Joliette et Bonaventure.

Les investigations dans ce dernier comté ont prouvé, dit-on, qu'on avait usé d'une infâme corruption durant les élections.

AVIS DE MOTION.

M. Joly donne avis qu'il soumettra mercredi prochain, les résolutions suivantes sur la question de l'arbitrage :

1o Qu'il est fort à désirer que les malentendus qui existent à présent entre les provinces d'Ontario et de Québec, relativement aux dettes, crédit et obligations du Haut et du Bas-Canada soient réglés promptement et pour toujours.

2o Qu'en appeler au Conseil privé de Sa Majesté, n'aplanirait pas ces malentendus, vu que si la décision de la reine est en faveur de cette province, ça annullera tout simplement les délibérations qui ont été faites durant les quatre dernières années et forcera les partis intéressés de recommencer de nouveau.

3o Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant, qu'il lui plaise de recommander que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, soit amendé de manière à autoriser le gouvernement fédéral de prendre la responsabilité au nom de la Puissance, de la dette de l'ancienne province du Canada, telle qu'elle était d'abord, avec compensation aux provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse pour la part que ces provinces auront à payer sur le surplus de cette dette.

Il dit que d'après le présent système l'argent provenant des licences accordées pour les mariages protestants entre dans le trésor de la Puissance.

Le but de sa motion est que cet argent soit employé pour l'éducation supérieure protestante. Ce fonds peut etre utilisé avec avantage dans ce but.

La considération de ces résolutions est fixée à vendredi prochain.

M. CHAUVEAU donne quelques explications en français sur le meme sujet puis,

M. HOLTON dit qu'il n'approuve pas cette manière de donner avis de motions.

Il n'y a aucun document devant la chambre de sorte que les questions que comportent les motions données verbalement ne peuvent pas etre débattues.

Le seul ordre du jour soumis à la chambre est le rapport du sous-comité nommé pour préparer une liste des membres qui composeront les comités spéciaux permanents de la chambre.

M. JOLY s'oppose à la motion proposant que le nom de M. Gérin, député de St. Maurice, soit placé sur le comité en voie de formation. Après quelques explications, le nom de M. Gérin est substitué à celui du député pour Bagot.

M. ROBERTSON en réponse à M. Holton dit que les comptes publiés seront bientôt prêts. Il ajoute que ça lui faisait plaisir de voir dans l'enceinte de la Chambre un homme qui, comme l'avaient dit ses collègues hier, dans les débats, possède une habilité spéciale pour tirer les comptes au clair.

HOLTON, en réponse, dit que puisque l'année fiscale, finit le 30 juin, les comptes publics devraient etre soumis le premier jour de la session.

Les membres ont besoin de connaitre ces comptes vu que ça leur sert de guide pour les octrois qu'ils doivent voter dans l'année suivante.

Il aimerait aussi que le rapport des terres de la Couronne, qui est très important, soit soumis prochainement.

Il y eut ensuite quelques débats entre le gouvernement et les chefs de l'opposition, sur les comptes publics.

Là se terminant les ordres du jour, la chambre s'ajourne à lundi.

DEPECHES DU SOIR.

Washington, 10 nov.—Hier soir, Wm. S. Frothingham avocat de cette ville s'est suicidé d'un coup de pistolet.

Boston, 10 nov.—Chs. P. Kelley premier caissier du chemin de fer Hartford et Erié a été assailli ce soir par une bande de vauriens qui lui ont enlevé sa montre et les clefs de son coffre-fort.

New-York, 10 nov.— Une dépêche spéciale de Washington dit que le montant des bons du nouvel emprunt expédiés à Londres, s'élève à la somme de $6,000,000.

La *Tribune* écrit que les derniers rapports donnent à Schribner une majorité républicaine de 17,000 voix.

Les citoyens de Brooklyn sans distinction de parti se sont assemblés afin de prendre des mesures contre les fraudes inqualifiables qui se renouvellent à chaque élection.

A l'assemblée tenue hier soir on a protesté contre les fraudes commises et un comité de surveillance a été chargé de faire une investigation.

DEPECHES DE MINUIT.

Victor-Emmanuel au Quirinal.

HONNEUR AU GENIE.

Pertes des assurances.

EUROPE.

Paris, 10 nov.—L'encaisse métallique de la banque de France a augmenté de 7,300,000 de francs.

Thiers a visité l'école militaire de St. Maur où il a assisté aux exercices et à une revue des élèves.

La mission spéciale française à Metz a été retirée.

Londres, 10.—La nouvelle des désastres arrivés aux baleiniers a fait hausser immédiatement le prix de l'huile de spermacéti.

On dit qu'Ashbury se portera candidat pour représenter Brighton au parlement.

Le froid est si intense que la mer Baltique est déjà couverte de glace et la navigation est par conséquent close pour cette année.

Victor Emmanuel au Quirinal.

Rome, 10.—On prépare au Quirinal, les appartements d'Etat qui serviront de résidence permanente à Victor Emmanuel quand il habitera la capitale.

Queenstown, 10.—Le steamer *China*, de New-York, pour Liverpool, est arrivé.

Honneur au Génie.

Berlin, 10 nov.—Aujourd'hui, l'empereur, le prince couronné, le prince Frédéric Charles et le président du Reichsrath, assistaient à la cérémonie de l'inauguration de la statue du poete Schiller.

La foule était immense et des plus enthousiastes.

Londonderry, 10.— Le steamer *Sweden*, de Québec, est arrivé.

AMERIQUE.

Chicago, 10.—Les propriétaires d'entrepôts de grains de cette ville trouvant que les compagnies d'assurance étaient trop exorbitantes, ont acheté pour leur usage particulier une pompe à incendie à vapeur.

Pertes des assurances.

New-York, 10.—Le *Spectator*, journal des assurances publie un tableau montrant les pertes des différentes compagnies d'assurance.

Le nombre total des compagnies dans les États-Unis qui ont souffert par l'incendie de Chicago est de 336. Le capital, 74,939,210, total de tout l'actif 135,420,426, pertes totales, 82,821,122, compagnies suspendues, 57. Pertes des compagnies par état : New-York $21,637,500, Ohio 4,818,657, Massachusetts 4,483,500, Pennsilvanié 2,082,000, Illinois 33,878,000, Connecticut 9,325,000, Rhode Island 2,072,500, Californie 2,950,000, Missouri 575,000, Maryland 397,165, Wisconsin 290,000 Michigan 175,000, Mennesota 100,000, Maine 30,000, Kentucky 6,800, pertes des compagnies anglaises, $5,813,000.

On dit que le bureau de réforme municipale à recueilli des preuves contre Peter B. Sweeny et qu'il aurait demandé son arrestation.

Charles O'Conor s'est montré réticent lorsqu'on l'a questionné cet après-midi sur ce sujet.

New-York, 10.—Le steamer *City of Bristol*, de Liverpool, est arrivé.

Kingston, Jamaique, 6.—Le steamer *Ocean Queen* a pris un fort chargement de café.

Les nouvelles d'Aspinwal, vont jusqu'au 2 novembre.

Le vaisseau de guerre espagnol *Tornado* avait toujours l'œil sur le steamer américain *Virginia* qui se trouvait dans ce port, et malgré la vigilance du gouvernement de Grenade et du Consul des Etats-Unis, on craignait que le *Tornado* ne s'en emparât.

Les dernières nouvelles du Chili mandaient que le gouvernement se préparait à prendre d'une manière effective, possession du territoire d'Araucanie.

La petite vérole à Lima.

Les nouvelles de Lima annoncent que la petite vérole fait des ravages dans cette ville.

Prado a été élu président.

On craignait que le gouvernement avec l'aide de l'armée, annullerait l'élection et proclamera le général Echique président temporaire et nommerait ensuite son frère dictateur.

On s'attendait que ces événements entraineraient une résolution.

Prado a, dit-on, 8,000 soldats à sa disposition, et si le gouvernement annulle son élection, il lui déclarera la guerre.

Emeute sanglante.

Durant l'élection, il y a eu une émeute à Lima dans laquelle six personnes ont été tuées et soixante et dix blessées.

Les troubles politiques continuent au Guatimala. Un archeveque et un éveque ont été exilés pour avoir pris part à la dernière révolution.

San Francisco, 10.—Le grand jury de Tuczon, Arizona, accuse les commissaires des indiens de ce territoire d'avoir laissé partir les apaches en guerre.

Il spécifie les meurtres commis par les indiens venant directement du camp Grant et accuse les agents de leur fournir des armes.

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

NOUVELLES LOCALES.

LES CONSÉQUENCE DE L'IVRESSE.—Dans l'après-midi d'hier, le nommé George Grey, charpentier, se trouvant en état d'ivresse, est tombé du haut du mur de revêtement qui se trouve en face de l'embarcadère du vapeur de Longueuil.

On le releva sans connaissance, le Dr. Mount fut appelé pour lui donner ses soins, il constata qu'il n'avait aucune blessure sérieuse.

AURORE BORÉALE.—On a aperçu hier à six heures du soir, une magnifique aurore boréale, qui enveloppait de ses rouges clartés une partie du firmament.

POLICE CORRECTIONNELLE

COUR DE POLICE.

PRESIDENCE DE SON HON. LE JUGE BRÉHAUT.

10 novembre.

La police riveraine n'amenait ce matin aucun prisonnier, éloquent plaidoyer en faveur de la tranquillité de nos quais et de notre port.

SOUPÇON DE VOL.

Un jeune homme du nom de Joseph Piquet, qui dit avoir été chassé de Chicago par l'incendie qui a ravagé cette ville, a attiré par son costume sordide, ses allures étranges, l'attention du détective Murphy. Ce dernier s'est approché de lui, lui a posé différentes questions, mais comme les réponses qu'il lui furent faites n'étaient nullement satisfaisantes, il pria le jeune homme de l'accompagner à la station de police, où il aurait tout le loisir de s'expliquer.

Au mot de police, le vagadond fut saisi d'une terreur profonde, il essaya de fuire, mais il fut retenu par la main de fer du détective qui l'entraina à la station.

On lui demanda son nom, il dit s'appeler d'abord Joseph Piquet, puis ensuite George Dufresne. On le fouilla et dans ses poches on découvrit deux montres d'argent et une somme de cinquante cinq cents.

Il a été traduit ce matin devant le magistrat de police, les deux montres qu'on a tout lieu de croire volées sont produites comme pièce de conviction.

Piquet a été renvoyé en prison pour laisser aux détectives le temps de faire des investigations.

VOL.

M. A. Brown tient sur le Carré Chaboillez, un magasin de lingerie et mercerie. Il avait employé il y a quelques jours pour faire le gros ouvrage de la maison, une femme du nom d'Adéline Colin, qui lui avait été recommandée comme le type de l'honnèteté. Il devait cependant bientôt s'apercevoir jusqu'à quel point il avait été trompé.

Il constata le soir que sa boite à argent avait été forcée et que différents objets avaient disparu de son magasin.

Il fit un rapport à la police, le détective Cullen se rendit au domicile de la prisonnière, rue Barré, et y trouva tous les objets en question.

Adeline Collin plaide coupable et est condamnée à dix jours de prison.

DÉTOURNEMENT DE MARI.

Comme nous l'annoncions dans notre rapport, Emma Rancour, épouse de Maxime Rochon, a intenté une poursuite contre Joséphine Latour, qui détourne son mari de ses devoirs d'épouse.

Les débats de la cause ont commencé ce matin. Joséphine Latour étant poursuivie comme étant une fille déréglée et débauchée, il s'agit d'établir que l'accusation portée contre elle, est fondée dans tous ses points.

Les témoins à décharge protestent de la vertu de la prisonnière, mais les transquestions de l'avocat de la poursuite viennent établir de suite la valeur de ces témoignages.

M. Mandeville, agent et notaire de F. X. Beaudry, donne également son témoignage, il est censé de croire ses locataires de la plus haute moralité.

La cause sera continuée lundi.

COUPS ET INSULTES.

David Golstin vs. Thomas Cussin et John William Baddam. Le premier $1 et les frais ou quinze jours, le second $3 et les frais ou 20 jours.

Julien Varin vs Hugh Ferry, assaut et batteries, $ 2 et les frais ou vingt jours.

John Champ vs. John Gallagher et Bridget Coleman, épouse de ce dernier, assaut et batterie. Gallagher seul est condamné à $12 et les frais ou vingt jours.

La fille de Gallagher, comme nous l'avons annoncé, a intenté contre Champ, une poursuite pour séduction.

Paulina Steinez vs. Isaac Golden, assaut et batterie. La demanderesse est déboutée de sa plainte avec les frais.

Isaac Golden vs Paulina Steinez. La cause est renvoyée à demain.

COUR DU RECORDER.

Douze prisonniers ont comparu ce matin devant Son Hon. le Recorder ; deux ont été acquittés faute de preuves.

Quatre ont été admis à caution, et douze ont passé leur nuit dans les cellules de la station.

Cinq ont payé l'amende qui leur était infligée et cinq autres, à défaut de paiement, ont été envoyés en prison.

LE DÉFAUT DE LA CUIRASSE.

Joseph Lachapelle, 59, journalier, homme très inoffensif, dont le seul défaut est de s'écarter parfois de la loi stricte de la tempérence, est trouvé hier assez ivre dans la rue St. Paul par le constable J. Morrisseau, $1 ou 8 jours.

DE LA CÔTE ST. PAUL À LA BARRIÈRE ST. JOSEPH.

Daniel Sullivan, journalier de la Côte St. Paul, est poursuivi par un étrange fatalité. Souvent il part de chez lui le matin pour se rendre au Port, où il espère trouver un travail plus lucratif ; il a la ferme volonté de suivre droit son chemin, de ne pas s'arréter dans les auberges amies, de résister à toutes les tentations, mais toujours, amère dérision, des circonstances imprévues viennent renverser cet échafaudage de louables résolutions.

C'est qu'aussi de la Côte St. Paul à la barrière St. Joseph, les cabarets sont nombreux, les rencontres fréquentes. C'est un ami depuis longtemps perdu de vue, dont il faut fêter la rencontre ; plus loin c'est un camarade dont on veut obtenir de sérieux renseignements, puis un autre qui tient à renouveller connaissance ; on comprend donc que Sullivan, qui possède un caractère liant et sympathique, un cœur parfait ne puisse éviter ces écueils.

Il boit un premier verre, se promettant bien qu'il ne sera pas suivi d'un second, il se voit forcé d'en avaler un autre, pour ne pas faire injure à un ami, et comme en somme sa conscience se contente de ces petites excuses, il continue ce manège jusqu'au moment où, arrivé dans l'enceinte de la ville, il tombe dans les bras d'un agent de police qui lui fait les honneurs de la station.

Ce sont les mêmes circonstances qui amènent ce matin le pauvre Sullivan devant la Cour ; Son Hon. le condamne simplement à $1 ou 8 jours, tout en lui faisant bien remarquer que l'air des villes est était trop dangereux.

PRÉCOCE.

George Mahon, qui gagne sa vie à vendre dans les rues les différentes éditions du *Witness*, est âgé de quatorze ans seulement. Le pauvre enfant n'a jamais eu sous les yeux d'autres exemples que ceux d'un père ivrogne et paresseux et n'a reçu d'autres leçons que celles d'une mère vicieuse et débauchée ; il porte en lui tous les fruits d'une telle éducation.

Il a été trouvé hier soir, à une heure assez avancée, ivre-mort dans la rue des Fortifications, et c'est pour ce délit qu'il est amené ce matin devant la Cour.

Son Hon lui fait une verte remontrance, et l'engage à mener une autre conduite, s'il voulait voir disparaitre de son front les rides précoces qui le sillonnait, et voir s'effacer de son visage ce masque honteux qui avaient laissé les passions.

Mahon est condamné à $5 ou un mois, comme il ne peut pas payer son amende, il se voit forcé d'aller en prison.

CONSCIENCIEUX.

Narcisse Peter, honnete fabricant de balais, qui apporte dans tout ce qu'il fait une grande conscience, ne s'enivre pas non plus à demi, c'est du moins ce qu'établit le témoignage du constable Desforges, qui l'a arreté ivre, enplein jour, dans la rue Ste Marie.

Comme il avait en poche, au moment de son arrestion, une somme de $2.50, on l'admet à caution, une fois dégrisé. Ce matin, il n'ose se résoudre à comparaitre devant la cour, il est donc condamné par défaut à $2.50 ou quinze jours.

UN AUTRE TYPE.

François Cheneville, prétend avoir pour se griser de fort bonnes raisons, il tient à oublier des malheurs de famille, à se consoler d'espérance déçues. Il est trouvé ivre dans la rue Lagauchetière, par le constable Moran.

Traduit ce matin devant la cour, il essaie une défense, mais comme il est des considérations dans lesquelles le tribunal ne peut pas entrer, il est condamné à $1 d'amande qu'il s'empresse de solder.

LES STIGMATES DU VICE.

Mary Ann Turner a été trouvée hier matin, étendue ivre-morte dans la cour de la station de police, c'est une des plus fidèles habituées de la Cour.

Essayons, en quelques lignes, de faire le portrait de la malheureuse, la chose est facile, elle poss de une de ces physionomies qu'on ne peut oublier.

Mary Ann Turner a vingt ans, elle est de haute stature, blème comme un revenant, rien de plus sinistre que son regard. Sa maigreur est telle que sa robe, ou plus tôt les haillons qui la couvrent, flottent autour de son corps comme un drapeau enroulé autour de sa hampe. Rien, si ce n'est peut-etre l'un conte d'Hoffman, ne peut donner une idée de ce fantastique personnage.

Il n'y a rien de vivant dans le masque parcheminé qui couvre sa figure, si ce n'est cependant deux yeux d'un gris verdâtre, entourés d'un cercle rouge, qui se fixent avec une immobilité cynique sur la Cour.

Son Hon. la condamne à $10 ou deux mois, elle fait un geste pour parler, mais elle est entraînée hors de la boite par deux agents de police.

UNE SORTIE DE BAL.

Chacun sait que le bataillon des Carabiniers Prince de Galles, donnait hier à la Salle St. Patrice, au profit de l'Hôpital-Général, un magnifique Concert et Bal. La fete a été charmante, la musique délicieuse, les discours éloquents, les danses animées.

Tout, jusqu'au matin, s'était passé dans l'ordre le plus parfait, la salle était évacuée, les lumières allaient s'éteindre, lorsque se produisit l'incident que nous allons relater.

M. Vosburgh avait fourni les rafraichissements, il s'était surpassé et empochait une fort belle recette. Ne voulant pas abandonner à la Salle St. Patrice son matériel et le reste de ses liquides, ils se préparait à les enlever de la salle, lorsque James Arnold, le gardien, la tete un peu allourdie par quelques verres de bière, et qui sentait que le sommeil lui était nécessaire, lui signifia qu'il allait éteindre les lumières et que ce qu'il avait de mieux à faire était d'opérer sa retraite.

Vosburgh lui fit quelques représentations, mais tout fut inutile, le cerbère mit ses menaces à exécution, et la salle se trouva en quelques secondes plongée dans l'obscurité.

Vosburgh exaspéré à bon droit, se mit avec son commis, Robert H. Brand, à la poursuite du gardien, ils l'atteignirent bientôt, et lui administrèrent une généreuse volée de coups de poing.

Le pauvre James Arnold alla invoquer le secours de la police, qui arreta Brand, mais ne put mettre la main sur Vosburgh qui, sans doute, avait jugé prudent de s'éclipser.

Après quelques explications, son Hon. comprenant que Brand n'était pas le vrai coupable, l'a fait remettre en liberté, cependant, un mandat d'arrestation a été lancé contre Vosburgh.

JUSTEMENT PUNI.

Michael McCrea, venant de toucher son salaire de la semaine, a cru devoir faire quelques stations avant de rentrer à son domicile, c'est ce qui explique l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait, lorsqu'il a été ramassé par le constable Beaudry. Il essaya quelque résistance, mais n'aboutit qu'à une seule chose, c'est de faire monter ce matin son amende à $2.50 ou 15 jours.

INDOMPTABLE.

Thomas Tye, également journalier, est toujours fort mal inspiré par l'ivresse, non content d'avoir fait attrouper, par ses cris et ses gestes, une centaine de personnes dans la rue St. Joseph, il a encore résisté au constable Desforges. Il est condamné à la meme amende que le précédant, mais comme il n'a pas un sou vaillant, il se voit forcer de faire quinze jours de prison.

CAUSES DIVERSES.

Charles Dumontier est poursuivi pour avoir gardé chez lui un chien, sans avoir payé le prix de la licence éxigé par les lois municipales. Ayant expliqué à la Cour que ce chien ne lui appartenait pas, et qu'il devait le renvoyé aux États-Unis, l'action est déboutée.

Edmond Fournier est poursuivi pour la même raison, comme il n'a pas d'excuse valable à opposer, il est condamné à $3 et les frais ou quinze jours.

DÉCISION IMPORTANTE.

Les cotiseurs avaient évalué à $50,000 la maison et le terrain-que possède M. A. M. Delisle, dans la rue Sherbrooke. Ce dernier en appela de cette décision, et établit au moyen d'experts que sa propriété ne valait que $30,000. Après quelques constatations, on fait droit aux protestations du demandeur.

NAISSANCES

En cette ville, le 9 nov., la dame de Augustin Belisle, boucher, un fils.

Le 7, la dame de John Rogers, charretier, une fille.

Le 9, la dame de Napoléon Potrier, cordonnier, une fille.

DECES

En cette ville, le 7 nov., à l'âge de 77 ans, Pierre Beauchamp, journalier.

Le 6, à l'âge de 25 ans, Annie Merryman, épouse de Peter Henrickson, conducteur sur les chars.

Le 7, à l'âge de 4 mois, Joseph Rivard.

L'ANTIDOTE DE LA CONSOMPTION.

Je, soussigné, certifie que depuis au-delà de six mois, je toussais extraordinairement, j'avais souvent des envies de vomir et ce que je crachais se détachait avec beaucoup de peine et d'effort et était très visqueux ; j'avais presqu'entièrement perdu l'appétit, j'étais dans un état d'une faiblesse extrême, tellement que c'était avec beaucoup de difficulté que je remplissais mes occupations ordinaires, mes jambes pouvaient à peine me porter, j'éprouvais une douleur continuelle à la tête, et principalement au frontal, ce qui me rendait insoucient à tout, j'éprouvais, lorsque je toussais, de grandes douleurs dans le bas ventre et un bruit semblable au râle se faisait dans ma poitrine, je fatiguais beaucoup quand je parlais, je crus réellement que je tombais en consomption. Je consultai plusieurs médecins et pris tous les remèdes que l'on m'enseigna et tous ceux que l'on me donna, mais rien ne fit.

Depuis quinze jours, je prends des AMERS de M. DÉPATIE et je suis mieux, mes forces sont revenues, et je suis agile et dispos de même que lorsque je n'avais que vingt ans.

Je recommande d'une manière toute spéciale les Amers de M. Dépatie. Quant à moi, je leur suis redevable de la santé.

JOS. CHARTRAND, N. P.
Côteau St. Louis, paroisse de Montréal.

Je, soussigné, certifie par les présentes que depuis longtemps j'étais en consomption, je toussais et je crachais beaucoup, j'ai employé plusieurs médecins et pris quantité de remèdes, mais rien ne me faisait. Ayant entendu parler des AMERS de M. PIERRE FORGET DIT DÉPATIE, je me décidai à en prendre et après en avoir pris trois bouteilles je me suis trouvé, et je me trouve actuellement si bien que c'est un grand plaisir pour moi, en même temps qu'un devoir de recommander fortement les Amers de M. Forget dit Dépatie, et d'engager toute personne pulmonaire à faire usage des dits Amers.

ANTOINE LAGARDE.
Village St. Jean-Baptiste, 29 oct. 1869.

Je, soussigné, certifie que depuis longtemps j'étais pris de Consomption, que je me suis fait soigner par divers médecins qui ne m'ont rien fait, et m'ont tous conseillé de ne prendre aucun remède, disant que j'étais fini—et que tout les remèdes que je prendrais ne feraient qu'aggraver ma maladie. Ainsi condamné par les médecins, et perdant espérance, j'ai voulu essayer les remèdes de M. Forget dit Dépatie. Aujourd'hui je suis parfaitement guéri et radicalement guéri de la Consomption, en foi de quoi je n'hésite pas à donner le présent certificat.

PIERRE BOYER.
Village St. Jean-Baptiste, rue George Hypolite.
13 avril 1870.

M. PIERRE FORGET DIT DÉPATIE possède un grand nombre de Certificats de personnes guéries par ces AMERS, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Adresse :—363, RUE ST. LAURENT, Montréal.
as-1

DEMANDES.

DEMANDE.—Un faiseur de Surtouts de première classe.
ADAMS & CIE.,
fi-231 116, Rue St. Jacques.

DEMANDE.—Un jeune homme comme Assistant-Fourreur. Celui qui s'entendrait dans la manière de mettre en forme serait préféré.
JOHN ANDERSON & CO.
bl-2 Crystal Block.

PENSION DEMANDÉE.—Un jeune homme désire une pension dans les environs du moulin de M. Munro.
S'adresser par écrit, Bureau de Poste, Boîte No. 7393.
fi-301

A VENDRE melasse de la Barbade de premier choix.
WALTER PHILLIPS.
9 oct. ci-1

AMUSEMENTS.

INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS.

LECTURE PUBLIQUE.

Une SÉANCE PUBLIQUE de l'Institut des Artisans Canadiens aurn lieu VENDREDI, le 10 Novembre courant, à la SALLE DE L'UNION ST. JOSEPH, Rue Ste. Catherine, à 8 heures précises.

A cette Séance, le R. P. PAILLOUX, S. J., Missionnaire en Syrie, fera une lecture sur "*Les Doctrines Pernicieuses, au point de vue Social, qui ont causé les derniers malheurs de la France.*"

Des Siéges seront réservés pour les Dames.
Entrée libre.
C. D. THÉRIAULT,
di-302 SECRÉTAIRE.

AVIS DIVERS.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de QUATRE pour CENT sur le Fonds Capital de la Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant, payable à la Banque le et après le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

Les Livres de Transport seront fermés du Seize au Trente Novembre prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau
H. COTTE,
CAISSIER.
Montréal, 31 octobre 1871.—jad-297.

MEDECINE.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855, *Médaille de 1ere Classe.*
ALF. LABARRAQUE & CIE.

QUINIUM LABARRAQUE, approuvé par l'Académie Impériale de Médecine de Paris.

Le *Quinium Labarraque* est un vin éminemment tonique fébrifuge, destiné à remplacer toutes autres préparations de Quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le *Quinium Labarraque*, approuvé par l'Académie de Médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le *Quinium Labarraque* se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladie; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif

Presse Etrangère.

Les Grèves Anglaises.

J'étais à Londres, il y a quelques années, et je venais de remplir consciencieusement mon devoir de voyageur en visitant les curiosités officielles.

Après avoir tout vu, depuis le fameux tunnel sous la Tamise, qui est bien la plus laide chose du monde, jusqu'au palais néo gothique où siège le Parlement d'Angleterre, je crus avoir suffisamment acheté le droit de m'offrir des spectacles moins solennels et plus récréatifs.

Je priai un ami fixé depuis longtemps dans le pays de m'initier un peu aux scènes de la vie populaire.

J'ai toujours pensé que pour connaître vraiement une ville, il ne faut rien y dédaigner et que, dans un cabaret borgne, on en apprend souvent plus long sur le caractère national que dans les rues aristocratiques.

C'est ainsi qu'on pourrait se promener longtemps sur le boulevard des Italiens sans soupçonner les mœurs de Belleville, cité libre et autonome, qui vient de gouverner Paris pendant deux mois.

J'étais d'autant plus désireux de prendre sur le fait les coutumes anglaises que ce pays me semblait différer totallement du nôtre.

En effet, le bras de mer qui sépare les deux rivages est, je crois, moins profond que les dissemblances entre les deux races.

Il faut une heure et demie pour traverser le détroit et deux mois pour aller en Chine, mais le contraste n'est pas beaucoup plus frappant entre la France et le Céleste Empire qu'entre la France et l'Angleterre.

Mon spirituel confrère Xavier Aubryet a appelé les deux nations voisines les *antipodes mitoyens*.

L'expression est d'une justesse absolue.

Mon ami me conduisit dans une taverne de la Cité en me promettant une soirée curieuse.

Je ne vous ferai pas la description du lieu, qui avait cependant beaucoup de *couleur locale*, comme on disait aux beaux temps du romantisme, mais le divertissement auquel j'assistai vaut la peine d'être raconté.

Sur une estrade, siégeait gravement un gros homme, le nez chargé de besicles et le chef couvert d'une perruque à marteaux.

Devant lui était placé un énorme pot de bière, et je prenais ce personnage pour le maître du cabaret, quand je l'entendis annoncer avec le plus grand sérieux que la séance était ouverte.

Je crus alors que, mêlant l'utile à l'agréable, il allait nous faire un cours sur les qualités respectives de l'*ale* et du *porter*. j'étais à cent lieues de la vérité.

Ce vieillard rubicond trônait ainsi pour représenter le grand juge d'Angleterre, et la scène qui se joua devant son tréteau n'était autre que la parodie d'un scandaleux procès dont tout Londres s'occupait alors.

Rien n'y manquait. Les dépositions des témoins, les plaidoiries des avocats, la sentance du Président, tout fut reproduit par des acteurs de bonne volonté avec une exactitude qui n'excluait nullement les plaisanteries au gros sel et les excentricités burlesques.

Il me serait difficile de donner une idée de la gravité comique de ces bouffons de tavernes, non plus que de la jubilation contenue du public.

Tous les buveurs de bière riaient de ce rire silencieux qui est particulier aux gens de la Grande-Bretagne.

Je compris ce soir-là ce que c'était que la joyeuse Angleterre — *merry England*.

En même temps, je m'ébahissais de voir et d'entendre bafouer ainsi la justice.

Je n'étais pas au bout de mes étonnements.

Le héros du procès en question n'était rien moins que Lord Palmerston, homme d'état des plus illustres et premier ministre.

Il y jouait un très-vilain rôle. Les brocards les plus vifs ne lui furent pas épargnés, et le silène en perruque poudrée le condamna bel et bien au bruit des groguements approbateurs de l'assistance.

Je sortis de là absourdi et scandalisé. J'étais tenté de croire qu'on m'avait fourvoyé dans un club révolutionnaire, et je conçus des craintes sérieuses pour la stabilité du gouvernement des trois royaumes.

— Rassurez-vous, me dit mon ami, qui savait sa ville de Londres sur le bout du doigt; ces gens-là, qui viennent de se moquer d'un ministre de la reine, le saueraient poliment, s'ils le rencontraient ce soir dans la rue, et je vous jure qu'ils n'ont pas la moindre envie de se révolter contre les pouvoirs établis.

En France on interdirait sévèrement ces farces grossières et on aurait bien raison, car, en sortant, les spectateurs iraient pour le moins jeter des pierres dans les fenêtres du ministère et insulter les magistrats.

Ici, on les tolère, et cela ne tire pas à conséquence.

Je reconnus par la suite que mon ami disait la vérité, et cette vérité insulaire me donna fort à réfléchir.

Ce n'était certes pas que j'enviasse à nos voisins ces parades de mouvais goût, mais je ne pouvais m'empêcher d'admirer le robuste tempérament d'un peuple assez fort pour résister à la démoralisation qu'un pareil spectacle produirait infailliblement chez nous.

Un plus long séjour en Angleterre acheva de me convaincre que ce pays était refractaire aux idées subversives qui nous travaillent, et qu'on y avait trouvé depuis longtemps le secret de concilier avec l'ordre le plus absolu la liberté de parler et d'écrire poussée jusqu'à la licence.

Je finis par découvrir la clef de cette énigme en reconnaissant que le sentiment le profondément enraciné dans le cœur de tout Anglais, c'est — le respect de la Loi.

Et pourtant cette nation si fière observatrice du pacte social ne possède ni notre Code civil, clair et précis, ni notre Code criminel adouci par les mœurs modernes.

Elle est encore sur bien des points aux vieilles coutumes du moyen âge.

Sa législation est confuse et contradictoire, ses pénalités sont excessives.

Il n'y a pas quarante ans qu'on pendait encore en Angleterre les simples voleurs. On n'y connaît pas les circonstances atténuantes et le droit de grâce n'y existe que nominalement.

Soyez sûrs qu'un citoyen qui se permettrait de provoquer à la guerre civile ou seulement la destruction de la colonne de Trafalgar n'en serait pas quitte à si bon marché que chez nous.

C'est la loi, et on s'y soumet parceque nul n'ignore que la vraie liberté repose sur l'observation de la Loi.

A ce propos, je crois qu'on se trompe fort en s'imaginant que la contagion révolutionnaire va gagner nos voisins.

Il est assez de mode aujourd'hui de prédire à la perfide Albion que l'hospitalité accordée par elle aux réfugiés de la Commune va lui coûter la ruine de son état social.

En lisant le *Times*, qui s'attendrit sur leurs malheurs et qui reproduit leurs discours, on se figure que le pétrole et le communisme vont s'acclimater en Angleterre.

C'est bien mal connaître les Anglais.

Ils accueillent et choient volontiers les proscrits cosmopolites pour plusieurs raisons.

D'abord en vertu de l'ancien usage qui a consacré le droit d'asile; — toujours le respect de la Loi.

Ensuite, par goût pour l'exentricitée; — Cabrera et Kossuth, Ledru-Rollin et Napoléon III, le libérateur Garibaldi et le tyran Rosas ont été reçus chez eux avec la même curiosité. On y suit les clubs communards comme les représentations de la taverne du *Strand* ou les exhibitions du musée de figures en cire de Mme Tussaud.

Enfin, et surtout par orgueil national;— l'Angleterre tient à pouvoir dire aux autres nations :

—Je joue impunément avec le feu qui vous a dévorées.

Je suis loin de l'approuver, mais je crois qu'en cela du moins elle ne se trompe guère.

Je n'en veux pour preuve que la façon dont elle lutte contre les grèves, ce fleau qui menace tout l'Europe.

C'est là du reste où j'en voulais venir, et il est temps de tirer un enseignement de cette causerie.

Il y a un mois et demi que les ouvriers mécaniciens de NewCastle — le grand centre industriel du nord de l'Angleterre — réclamèrent une réduction des heures de travail.

Les patrons refusèrent et se réunirent pour former un fonds commun destiné à soutenir leur résistance.

Les ouvriers se concertèrent de leur côté et quittèrent les ateliers.

En France on se serait cru à la veille d'une révolution. En Angleterre, on se borna à constater qu'il y avait momentanément une différence d'appréciation de prix entre des vendeurs et des acheteurs de travail.

La lutte s'est accentuée, et jusqu'à présent, on n'a pas pu s'entendre.

Seulement, il faut remarquer qu'on ne s'est battu qu'à coups de capitaux rassemblés de part et d'autre pour alimenter la guerre.

Un *meeting* énorme se préparait pour le 15 de ce mois à Londres en faveur des grévistes; leurs délégués ont reconnu d'eux mêmes que ce rassemblement pourrait amener des désordres graves et ils ont décidé que la manifestation projetée n'aurait pas lieu.

On en est là et on ne sait pas encore qui cédera des ouvriers ou des patrons: mais, de quelque côté que soit la victoire, il ne restera pas plus de haine dans le cœur du vaincu qu'il n'en reste dans la tête d'un financier forcé de payer cher un escompto à un banquier.

L'Etat ou la police ne s'en mêleront pas, pour la même raison qui les empêcheraient d'intervenir quand un marchand ne veut pas vendre son thé à un client qui ne pas en donner le prix.

Que nous sommes loin de cette prudence et de ce bon sens!

Voulez-vous savoir maintenant quel serait, en poussant les choses à l'extrême, le dénoûment de cette guerre commerciale.

— Si nous étions forcé d'admettre les prétentions des grévistes, disait récemment un Anglais, propriétaire de mines de houille, nous augmenterions le prix du charbon et, si cette augmentation de prix arrêtait la vente, nous fermerions nos mines.

Les grévistes verraient alors qu'ils s'étaient trompés. Ces leçons ne sont jamais payées trop cher.

N'est-ce pas là une réponse que les ouvriers français feraient bien de méditer?

Robinson.

Petite chronique judiciaire.

LA MONTRE DE MLLE ISABELLE.

Qu'est-ce que Mlle Isabelle? commencerez-vous par me dire tout d'abord. Je vous répondrai, Mlle Isabelle André est une jeune brune de dix-huit ans, assez piquante et native de la Brie, chère aux gourmets.

Cette charmante personne est venue à Paris en juin dernier et elle est descendue dans un hôtel garni près de la Banque.

A deux pas de sa maison se trouve le magasin de vins des époux Golas, 3, rue de la Banque. Excellente aubaine! Mlle Isabelle prendra pension chez ces derniers et cela lui évitera les désagréments de la cuisine.

Au bout d'un mois, Mlle Isabelle devait 90 fr. Les époux Colas lui demandent de l'argent. La jolie cliente répond qu'elle n'en a pas, mais elle fait un billet payable chez son père en Brie, où elle va retourner. L'échéance arrive, le billet n'est pas payé par le père, la fille étant repartie pour Paris.

Le billet revint protesté aux époux Colas qui tempêtèrent de la belle façon. Mais l'espoir leur revient un beau jour en apprennat que Mlle Isabelle est de retour dans sa chambre de la rue de la Banque.

Les époux Colas—et voilà leur tort—conçurent aussitôt le projet de se faire justice eux-mêmes, ce que la loi défend absolument.

Ils attirèrent adroitement chez eux Mlle Isabelle. Là Colas, secondé par M. Gerdy, marchand de porte-monnaie sur la place de la Bourse, s'empare du bras droit de la jeune débitrice, en même temps que le complice saisit son bras gauche, ce qui permet à la femme Colas d'enlever la montre de la victime, qu'on fait asseoir ensuite très tranquillement.

On la prie enfin d'écrire qu'elle laissait volontairement sa montre en garantie du paiement de son billet, ce qu'elle a été contraint de faire, dit elle, car en même temps qu'on lui adressait cette prière, on envoyait chercher deux agents de police qui devaient l'y contraindre. Quand les deux agents sont arrivés, on les renvoya; tout était terminé et on donnait même à Isabelle une reconnaissance du dépôt de sa montre. On voit qu'il est impossible de mettre plus de légalité dans l'illégalité.

Mlle Isabelle voulut passer outre. Elle porta une plainte en vol contre les époux Colas et contre M. Gerdy.

A l'audience, et après le témoignage des temoins qui affirment avoir vu Colas et Gerdy user de violence pour contenir Isabelle pendant que la dame Colas lui enlevait sa montre, l'affaire prend une tournure grave et les juges se demandent s'ils n'y a pas eu, outre le vol et la violence, une séquestration de personne et une extorsion de signature.

Le ministère public, après avoir apprécié les faits, pose des conclusions contraires, et conformément à ces conclusions, le Tribunal condamne les trois prévenus, chacun à 50 francs d'amende, et à payer solidairement à la demoiselle Isabelle André la somme de 200 fr. à titre de dommages-intérêts.

Les époux Colas se sont repentis un peu tard pour n'avoir pas voulu écouter la sagesse des nations qui leur disait :

"On ne se paye pas par ses mains, on ne se fait pas justice soi-même!"

Choses et autres.

— On écrit de Marseille, le 14 octobre 1871, au *Messager du Midi* :

On s'entretient ici, dans notre colonie grecque, d'un singulier procès qui va être intenté à M. Benedetti, l'ambassadeur de France à Berlin, dont le mémoire diplomatique fait en ce moment tant de bruit.

Le procès n'a rien de politique, mais il n'en est pas moins curieux.

Vous savez que M. Benedetti, alors qu'il était consul de France en Egypte, a épousé une jeune Grecque, Mlle Anastasis, fille de M. Anastasis, riche négociant hellène fixé à Alexandrie. Or, personne n'ignore, là-bas, que Mlle Anastasis, femme de M. Benedetti, n'était qu'une esclave grecque emmenée très jeune en captivité en Egypte après la guerre de Morée.

M. Anastasis, qui n'avait pas d'enfants, racheta la jeune captive, qui était fort belle, la fit élever et l'adopta. Elle épousa plus tard M. Benedetti et hérita de toute la fortune de son père adoptif, qui s'élevait à plusieurs millions. Les neveux directs de M. Anastasis protestèrent d'autant plus vivement, qu'ils avaient toujours vu de très mauvais œil l'intrusion de l'étrangère qui devait les priver de la fortune de leur oncle; mais il leur fallut se soumettre.

Ils essayèrent bien, sous l'empire, d'attaquer Mme Benedetti en justice, mais comme le mari était très influent, ils n'osèrent jamais pousser bien loin leurs réclamations. Il espèrent être plus heureux aujourd'hui, et l'un des neveux intéressés, M. G. Anastasis, a mis l'affaire entre les mains de deux habiles avocats de Paris qui vont en faire un procès à retentissement. La chose est de notoriété publique dans la colonie grecque, où je l'ai recueillie pour vous la transmettre.

—M. Henry Houssaye qui a le culte des belles légendes de l'antiquité a fait, dans la *Gazette de Paris* à propos de la *Boîte de Pandore*, un article indigné contre les parodistes qui profanent ces grandioses poésies. Quand la parodie est mauvaise, nous sommes de son avis, mais quand elle est spirituelle,— Ce qui nous arrive souvent,—nous avouons que nous rions de tout cœur.

Où M. Houssaye a tout à fait raison, c'est quand il flagelle l'abus de cette raillerie qui n'a pas l'air de vouloir s'arrêter ni de choisir ses sujets.

Ils ne pense pas qu'à force de rire de tout on arrive fatalement à ne plus croire à rien, et que les leçons des passions enseignent l'oubli et le dédain de la religion, de la famille, de la patrie. Ils savent cependant qu'en France le ridicule tue, et ils prennent à tâche de ridiculiser les choses les plus saintes. Continuez votre œuvre dissolvante! Raillez l'Eglise, et il vous restera le doute, le néant, le déchaînement de tous les appétits terrestres; raillez la famille, et il vous restera la débauche et la décroisance de la population; raillez la patrie, et il vous restera le démembrement et la servitude; raillez l'héroisme, et il vous restera la lâcheté: raillez l'idéal de l'art, et il vous restera les "déboulonneurs" de la Colonne; railez la poésie, et il vous restera le *Pied qui r'mue*, les *Ours de la Montagne*, et le *Sire de Fish-ton-Camp*.

—A Meaux, en pleine audience de police correctionnelle, un individu, Prussien d'origine, que des hauts faits de ses concitoyens n'ont point enrichi, fait un portemonnaie dans la poche d'un voisin.

Il est pris en flagrant délit. On l'arrête, on va le juger.

Me X.... bâtonnier, présent à l'audience, se charge de la défense, sur l'invitation du président. Il demande à conférer avec le prévenu; il l'emmène dans un couloir qui aboutit à la chambre des délibérations.

Dix minutes après, il revient, mais seul.

—Où est votre client? demande le président.

—Monsieur le président, vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme conseil du prévenu. Vu les circonstances, le le meilleur conseil que je pouvais lui donner était de se sauver, et il l'a mis à exécution.

Tableau.

—Il paraît que l'ordre de la Toison-d'Or ne suffit plus au président de la république.

Il demande maintenant à être nommé chevalier de la Jarretière, la France étant *bas*.

Quant à M. Léon Say, il rapporte de son voyage d'Angleterre l'ordre du Bain, que lui a remis le lord-maire au nom de la reine Victoria.

C'était bien l'ordre du *Bain* qui convenait le mieux au préfet de la *Seine*.

Le 21 octobre a été célébré à l'église russe, le mariage du célèbre *medium* Dunglas-Home, avec une jeune fille de race russe, mais élevée en France, et qui réunit la jeunesse, la fortune et la beauté.

On sait que Home avait épousé en première noces Mlle. Croll, belle-sœur du richissime comte Koucheleff Besborodko, qui vendit à Paris, il y a deux ans, sa merveilleuse collection de tableaux.

—Alphonse Karr a repris la plume et voici ce qu'il écrit :

"Que les ouvriers se défient des faux ouvriers et des mauvais ouvriers, de ceux qui ont invité le nom de *travailleurs*, comme si le nom d'ouvrier n'était pas assez beau,—le plus beau peut-être après celui de paysan.

"Ouvrier,— ouvrage,— œuvre,— celui qui produit une *œuvre*.

"Les bavards, les ramasseurs de bouts de phrases, les poseurs ont si bien fait que *travailleur*—pour le public—désigne aujourd'hui celui qui ne travaille pas.

"On a ri—et on a eu tort—de ce berger suisse qui disait: "Si j'étais roi, je garderais mes vaches à cheval."

"Pourquoi l'ouvrier ne deviendrait-il pas un ouvrier relativement riche, instruit, ayant des loisirs et des plaisirs honnêtes?

"Pourquoi ne pas viser à devenir un ouvrier de talent, puis un maître dans son état, dans la sphère où le hasard vous a placé?

"Pourquoi faire des rêves insensés et injustes qui font dire à ceux qui écoutent les tirades boursouflées de certains d'entre vous: Qu'est-ce que demande la classe laborieuse? Elle demande à ne pas travailler."

ADRESSES DIVERSES.

DR. L. J. B. LEBLANC, CHIRURGIEN DENTISTE. Élève et successeur du Dr. Jourdain,) No. 581, Rue Craig, au Coin de la Rue Côté, Montréal.

De 9 à 5 heures, le Dr. Leblanc extrait les DENTS sans douleur, au moyen du GAZ.

1 mai 1871. an-152

C. A. PARENT, NOTAIRE,

43 RUE ST. VINCENT,

ET

Domicile: 376 RUE ST. JOSEPH,

MONTRÉAL.

17 oct. 1871. cm—265

EDMOND LAREAU, L. L. B.

AVOCAT.

25, Rue St. Gabriel,

MONTRÉAL.

9 octobre. cm—27.

MACHINES A COUDRE.

LA MACHINE à COUDRE à Point NOUÉ D'OSBORNE.

La Reine des Machines à Coudre Canadiennes.

DES MILLIERS de personnes se servent à présent de ces Machines. Leurs excellentes qualités ne peuvent plus être révoquées en doute: elles font également des deux côtés le point noué si bien connu, et tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont supérieures à toutes les autres Machines. Par le grand nombre d'ouvrages pour lesquels on peut s'en servir, la perfection, la beauté et la supériorité du mécanisme, la facilité d'ajustement, la force et la durée.

LA MACHINE à COUDRE D'OSBORNE EST SANS RIVALE.

On peut s'en servir pour coudre les toiles les plus fines, les par dessus les plus épais, ou le cuir d'empeigne.

Si elle n'est pas ce qu'on la représente la vente est considérée nulle.

On la garantit pour trois ans.

La MACHINE OSBORNE est complète et le mécanisme en est facile à comprendre. Elle se vend pour la moitié du prix des Machines qui font à peu près le même genre d'ouvrages, les Fabricants étant déterminés de la mettre à la portée des moyens de toutes les familles du pays.

Il suffit d'essayer nos Machines pour se convaincre qu'elles sont sans rivales.

LA MACHINE APPELÉE "GUELPH REVERSIBLE" est par excellence la meilleure Machine à un seul fil qui soit en vente—de là son succès merveilleux. On peut s'en servir pour toutes les coutures ordinaires. Les prix en ont été beaucoup diminués.

Machine à la Main, avec tous les accessoires, $12; Treadle, do. $17. On garantit chaque Machine.

ON DEMANDE DES AGENTS,

S'adresser à La Cie. de Machines a Coudre de Guelph, Guelph, Ont.

GEO. HARVEY & Cie.,

No. 343 Rue Notre-Dame, Montréal,

(Agents Généraux pour la Province de Québec.)

13 juin 1871 an—147

WM. PIPE, MARCHAND DE tous les modèles de MACHINES A COUDRE, exécute avec soin les réparations dont il est chargé.

MACHINES à LOUER à la Semaine, au Mois et à l'année.

VENTE de MACHINES avec conditions faciles de paiement.

Il a toujours en Magasin les MACHINES de Wheeler & Wilson,

186, RUE ST. JACQUES.

31 oct. 1870 an-236

IMPRIMERIE.

AUX IMPRIMEURS!!!

Machines à Imprimer "Wharfedale,"
R. HORSFALL.
Machines à Imprimer "Wharfedale,"
R. HORSFALL.
Machines à Imprimer "Wharfedale,"
R. HORSFALL.
Machines à Imprimer "Wharfedale,"
R. HORSFALL.
Machines à Imprimer "Wharfedale,"

R. HORSFALL, Rue St. Sacrement No. 5.

15 août 1871. aa-231.

AUX IMPRIMEURS ET RE-lieurs.

Je puis vous fournir les Machines employées dans votre industrie à un prix plus bas que tout autre agent. Informez-vous de leur prix dans toutes les maisons qui font ce commerce, et je vous donnerai les miennes à meilleur marché.

R. HORSFALL,

No. 5—Rue St. Sacrement—No. 5,

MONTREAL.

15 août 1871. aa-23

AUX IMPRIMEURS!

S. COLLINS, fabricant d'Encres a Imprimer, spécialité d'Encres de la meilleure qualité, NOIR DE JAIS, pour Impression de Livres et Journaux, aussi, D'ENCRES DE COULEURS.

Dépot et Fabrique: 12 RUE FRANKFORT,

NEW-YORK.

PRIX MODERÉS, toute encre vendue par la Maison est garantie.

Les Imprimeurs, qui n'ont jamais employé ces encres, sont invités à les essayer. Ils verront qu'elles sont au moins égales sinon supérieures à toutes celles que l'on trouve sur le marché.

31 janv. 1871 aa—89

PEINTURE.

LAVOIE ET LAURENT, Peintres de Maisons et d'Enseignes, Imitateurs, Tapissiers, Décorateurs, Vitriers et Blanchisseurs, No. 147 Rue St. Laurent, Montréal.

Nous avons l'honneur d'informer le public que nous avons ouvert le PREMIER AVRIL dernier, un atelier et un magasin de

PEINTURE,

HUILE, MASTIC,

VERNIS, CLOUS,

LAMPES, HUILE DE CHARBON, etc.

DE PLUS:

Nous aurons toujours un assortiment complet et varié de Tapisseries, Bordures et Décorations.

AUSSI:

Nous nous chargerons de tous les Ouvrages qu'on voudra bien nous confier à la Campagne, pour Eglises, Collèges, Couvents ou Résidences Privées, à des Prix Modérés.

LAVOIE ET LAURENT,

22 mars 1871. aa—112

BATEAUX A VAPEUR.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LAPRAIRIE.

Le et après LUNDI, le 16 Oct., et jusqu'à nouvel ordre, le Steamer "LAPRAIRIE," Captain Hébert, fera deux voyages par jour, entre Montréal et Laprairie, le Dimanche excepté.

DÉPARTS:

De Laprairie.	De Montréal.
7.00 a.m.	8.00 am.
10.00 a.m.	3.00 p.m.

J. BROSSEAU
Secrétaire.
c.m-174.

AVIS DIVERS.

AVIS AUX HOMMES DE CHANtiers et autres.

MILLE PAIRES de RAQUETTES achetées du gouvernement, presque neuves, à vendre à moitié prix, par

W. REID & Co.,
81, rue McGill.

A PRETER. 25,000 DOLLARS.

A des Conditions faciles et sur garanties hypothécaires.

On achète aussi des Créances sur mêmes garanties. S'adresser à

BUREAU et DUMOUCHEL
Notaires.
Rue St. François-Xavier.
5 avril. jno-131

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DANS LES POUVOIRS D'EAU ET DANS LES MOULINS.

Permettez-moi d'informer le public que j'ai pris des arrangements avec Messrs. W. P. BARTLEY ET CIE., des St. Lawrence Engine Works, Montréal, pour manufacturer et vendre mes Turbines appelées Samson Turbine WaterWheels dans la Province de Québec.

A. D. COLE,

En conséquence de l'avis ci-dessus, nous sommes prêts à exécuter promptement toute commande qui nous sera faite pour les Turbines appelées "Cole Samson Turbine Water Wheels," ainsi que pour toute autre nouvelle machine, améliorée, faite dans le but de sauver beaucoup de main d'œuvre importée des Etats-Unis et d'Angleterre. Nous sommes en mesure de fournir toute la machinerie nécessaire à une scierie, aux moulins à farine, à carder ou à toute autre manufacture, usine, etc., à un prix raisonnable, et bien supérieure comme qualité aux anciennes machines.

W. P. BARTLEY & CIE.

SOCIÉTÉ PERMANENTE DE Construction du District de Montréal.

DIVIDENDE No. 15.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de 4½ par cent pour le semestre courant sur les Parts PERMANENTES de cette Société, a été déclaré et sera payable le et après le PREMIER OCTOBRE prochain au bureau de la dite Société.

Le livre des Transports sera fermé du 15 ou 30 Septembre courant inclusivement.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX,
Sec.-Très.
14 août. Jno-230

AVIS.—Les Soussignés ont le plaisir de faire connaître au public qu'ils ont en main un vaste assortiment de CHAPEAUX DE SOIE ET DE FEUTRE, les plus variés et les plus choisis qui aient jamais été importés. Prix très réduits.

RIEPERT & CIE.,
No. 103, Rue St. Laurent.
28 mars an-187

AVIS.—M. ISAAC LEVY à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il est prêt à teindre et à réparer toutes sortes de Fournitures. On refait les Fourrures dans le dernier goût. Assortiment varié de Fourrures pour Dames, Messieurs et Enfants à des prix raisonnables.

ISAAC LEVY.
Coin des Rues McGill et Notre-Dame.
25 Nov. aa-18.

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE de Montréal, 97, Rue St. François-Xavier, Montréal, P. Q.

Quartier Général pour les droits de brevets pour les Etats-Unis et le Canada.

ON DEMANDE des HOMMES et des FEMMES comme Agents pour de nouvelles inventions de la plus grande utilité.

S'adresser, avec timbre sous enveloppe, à la Compagnie Manufacturière de Montréal, Bureau de Poste, Boîte 627½, Montréal.

On achète et on vend les droits de Brevets.

août cm—qo—heb—22

FERBLANTERIE.

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR.

Le soussigné est Agent pour

Le Fer à Gaufrer et à repasser Combiné.
La Cafetière Mocha, à Vapeur.
Le célèbre Sapolio pour Nettoyer et Polir.
Le Poele Passage "Américain Base Burner," le Poêle le plus parfait sur le marché.

L. J. A. SURVEYER,
521 Rue Craig.
6 avril 1871 aa-124

ATELIERS DE FERBLANTERIE ET PLOMBERIE DE F. DRAPEAU, No. 118, Rue St. Laurent.

AVIS est donné que M. F. DRAPEAU, de la maison St. GEORGE & DRAPEAU, ouvrira le 15 de Février courant, un atelier de Ferblanterie, plomberie, Lampes et Huile de Charbon.

M. F. DRAPEAU, tout en remerciant sa clientèle et le public en général de l'encouragement libéral qu'on lui a donné, les informe qu'il continuera comme par le passé à exécuter les commandes de Plomberie, de Couvertures en ferblanc, en tôle galvanisée et autres ouvrages, etc.

Il a constamment en magasin un assortiment complet et varié de Ferblanterie, Ferronnerie, de Lampes et Huile de Charbon.

M. Drapeau vend aussi de l'Huile Brevetée.

Toutes commandes seront exécutées à très bas prix et sous le plus court délai au No. 118, Rue St. Laurent.

F. DRAPEAU.
20 février 1871 aa-195

POÊLE "MORNING GLORY."

CERTIFICAT DE T. STERRY HUNT, M.A., F.R.S., LL. D.

Montréal, 15 sc; '. 1871.

MM. PROWSE FRÈRES,

Chers Messieurs.—J'ai fait usage pendant la dernière année, de votre Poêle "Morning Glory," et j'ai beaucoup de plaisir à certifier qu'il est le meilleur, suivant moi, qui ait été inventé pour chauffer avec du charbon Anthracite. Il présente une surface plane de laquelle ne se dégage jamais une trop grande chaleur; il n'est pas sujet à se salir par la cendre, et avec un peu de soin le feu peut être entretenu pendant plusieurs mois.

T. STERRY HUNT.

A vendre par Prowse & Frères.
22 sept. 1871. aa—264

GRANDE DECOUVERTE!!

Aux Entrepreneurs et Constructeurs de bâtisses par Messieurs Morin et Legros, Ferblantiers, Poseurs d'appareils de Gaz, de Corniches en tôle galvanisée, et de Couvertures de toutes espèces, Nos. 58 et 60, Rue Notre-Dame, Montréal.

Messieurs MORIN & LEGROS viennent d'obtenir un brevet d'invention d'une grande importance pour poser les Couvertures en Ferblanc, en Tôle galvanisée ou Tôle Noire, ou en autres Métaux d'une manière bien préférable à toute autre et moins dispendieuse la beauté et la durée de ces sortes de couvertures étant sans rivales MM. Morin et Legros sont heureux de prouver la supériorité de leur invention, et s'engagent à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les encourager.

MM. Morin et Legros désirent des Agents pour la vente de leur brevet.

Ils se chargent d'exécuter promptement tout ouvrage qui leur sera confié à des prix modérés.

MORIN & LEGROS,
Nos. 58 et 60, Rue Notre-Dame.
19 sept. 1871 cm-291

TRANSPORT DES MALLES.

TRANSPORT DES MALLES.

Bureau, de Poste Montréal, 21 Sept. 1871.

Distribuées		MALLES.	Levées.	
A. M.	P. M.	ONTARIO.	A. M.	P. M.
8.30	.....	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.00	6.45
8.30	.....	Province Ontario (a).....	7.00	6.45
.....	6.30	Rivière Ottawa par route.	6.00	.....
		QUÉBEC.		
.....	.....	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur.....	.....	5.15
.....	.....	Québec, Townships, C F 3 Rivières, Arthabaska et Rivière du Loup.	.....	7.00
8.00	.....	St. Rémi et Hemmingford	.....	2.00
.....	2.00	St. Hyacint et Sherbrooke	6.00	1.00
8à 11½	2.00	Do St. Jean et Rouse's Pt.	.....	2.30
10.00	.....	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt.	.....	2.00
10.00	.....	MALLES LOCALES.		
11.00	.....	Beauharnois (route).....	6.00	.....
11.00	.....	Chambly (aussi 6 A.M.) et St. Césaire.....	.....	2.00
11.00	.....	Contrecœur, Varennes et Verchères.....	.....	1.30
11.00	.....	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
10.00	5.45	Huntingdon	6.00	1.00
9.30	2.00	Lachine.....	6.00	2.00
10.00	.....	St. Lambert.....	.....	2.30
9.30	2.15	Laprairie	8.00	2.30
11.00	.....	Longueuil.....	6.00	1.30
.....	.....	N. Glasgow & St. Récollet.	7.00	.....
.....	5.15	Terrebonne et St. Vincent	7.00	3.00
8.30	5.00	Pointe St. Charles.....	8.30	5.00
	1.30	St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle Rivière.....	7.00	.....
.....	2.30	St. Jérome, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00	.....
8à10	.....	St. Jean et Station St. Armand.....	8.00	2.00
8.00	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord	.....	1.30
		PROV. MARITIMES.		
.....	.....	N.-Brunswick et Isle P.E.	.....	12½47
.....	.....	Halifax, N.-E.....	.....	12½47
		Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les Vendredis alternatifs à partir du 2 Juin.		
		ETATS-UNIS.		
8 à 9½	.....	Boston et les Etats de la Nouvelle-Angleterre, excepté le Maine.....	8.00	2.15
8 à 9½	.....	New-York et les Etats du Sud.....	.....	2½47
8 à 9½	.....	Island Pond, Portland et le Maine.....	.....	12½47
8.30	.....	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.....	7.00	6.45
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, etc., payées d'avance *vià* N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles.		
		Pour Havane et Indes Occidentales *vià* Havane, tous les Jeudis P.M.	.....	2.15
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et le Brésil, le 23ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la ligne Canadienne.. Vendredis.....		7.00
		Par la ligne W. & G. *vià* New-York..... Lundi.....		7.00

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts jusqu'à 7.30 a.m. et 7.35 p.m.
(b) do ouverts jusqu'à 1.35 p.m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 a.m., 1.15, 5.45 et 9.00 p.m.

Le Dimanche à 9.00 p.m.

CHEMINS DE FER.

GRAND TRONC

AUGMENTATION DE VITESSE.

NOUVEAUX CHARS POUR LES CONVOIS EXPRESS.

Les convois partiront maintenant de Montréal comme suit:

ALLANT A L'OUEST:

Convoi de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires..... 8.00 A. M.
Express de nuit pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et toutes les autres localités de l'Ouest à 3.00 P. M.
Convoi à petite vitesse pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires, à..... 6.00 A. M.
Convoi à petite vitesse pour Brockville et les stations intermédiaires..... 4.00 P. M.
Convois pour Lachine à 8.00 A. M. 9.30 A. M. 2.00 P. M. et 5.00 P. M. Le convoi de 2.00 p. m. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST:

Convoi à petite vitesse pour Island Pond et les stations intermédiaires.... 6.45 A. M.
Express pour Boston vià Vermont Central..... 3.10 A. M.
Express pour New-York et Boston vià le Vermont Central..... 3.30 P. M.
Express pour Island Pond..... 1.00 P. M
Express de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, à..... 10.10 P. M.

☞ Chars dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Les bateaux à vapeur *Corlotta* ou *Chase*, laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis Après-Midi, à 4.00 hs. P. M. Le confort est excellent pour les passagers et pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer du Grand Trone, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 6 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et connaitre le temps de l'arrivée et du départ de tous les convois aux différentes stations intermédiaires, s'adresser au Bureau